

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1484

31 juillet 2009

SOMMAIRE

Aberdeen Property Funds Pan-Nordic S.à r.l.	71187	I.H.A. Versicherungen A.G.	71202
Adam & Cie S.à r.l.	71196	Immeubles Place d'Armes S.A.	71231
Adriana Sàrl	71189	Inforca Lux	71190
ARAGON Service & Administration S.à r.l.	71229	ING Lux Insurance International S.A.	71186
Axxes S.A.	71201	Julius Baer Multicooperation	71194
Azzilon S.à r.l.	71187	Julius Baer Multistock	71194
Benelux Mezzanine 5 S.à r.l.	71198	Lusoluxo S.à r.l.	71196
Benelux Mezzanine 6 S.à r.l.	71198	Luxfin Capital S.A.	71193
Berlys Aviation S.A.	71190	Luxroyal Management S.A.	71188
Bluesky Positioning Holding S.à r.l.	71189	Ma.Lo S.A.	71188
BNLFOOD Investments Limited	71193	Mangrove III S.C.A. SICAR	71186
Buildco Krakow S.A.	71189	Miniato Trade S.A.	71231
Bunge Europe S.A.	71191	NESTOR Dr. Ferdinand GmbH	71202
CapMan Fund Investments SICAV-SIF ...	71203	NSI Luxembourg Holding S.à r.l.	71200
Cardazzo S.A.	71193	NSI Switzerland S.à r.l.	71200
Châteaux Lux S.A.	71199	Oderfin S.à r.l.	71189
Close World S.A.	71192	O.F.C. S.à r.l.	71201
Commercial Union International Life S.A.	71192	Partners Group (Luxembourg) S.à r.l. ...	71191
Compusystem	71190	Pharma One S.A.	71186
Eden 2 & Cie S.C.A.	71191	S.A.Temco Services-Succursale à Luxem- bourg	71195
E.I.I.G. SA	71197	Semafra S.A.	71190
Eurolux Real Estate S.A.	71192	Skyros S.A.	71198
EVNA S.à r.l.	71190	Sport-Boxx S.A.	71201
Franzen Benelux S.à r.l.	71200	Süd-Ost Finanz S.A.	71188
Generali Real Estate Fund	71231	Tekon Industries S.A.	71192
Geovia Logistics S.A.	71232	TIA Europe S.A.	71199
Gioca S.A.	71191	Topsol S.A.	71202
Hellas Telecommunications (Luxem- bourg) II	71197	Toyo Engineering Europe	71195
Hellas Telecommunications (Luxem- bourg) III	71196	Vanamonde S.A.	71187
Hellas Telecommunications (Luxem- bourg) V	71197	Vauban Management S.C.	71186
		V.D.L. Développement S.A.	71199
		Wendron S.A.	71187
		Wisley S.A.	71193
		wunderLOOP S.A.	71188

Pharma One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 146.262.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2009088425/5770/12.

(090104573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Mangrove III S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 140.749.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2009088426/242/13.

(090104655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

ING Lux Insurance International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 135.305.

Statuts coordonnés suite à une décision de l'actionnaire unique en date du 27 mars 2009, acte n°157 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX
Boîte Postale 320, L-2013 Luxembourg
Notaire

Référence de publication: 2009088433/208/14.

(090104618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Vauban Management S.C., Société Civile.

Capital social: EUR 15.800,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg E 3.228.

Extrait de la résolution circulaire adoptée par tous les membres du conseil de gérance le 1^{er} juillet 2009

Première résolution

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009088902/15.

(090105602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Aberdeen Property Funds Pan-Nordic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 118.250.

EXTRAIT

Suivant la résolution du Conseil de Gérance de Aberdeen Property Funds Pan-Nordic S.à r.l. en date du 26 juin 2009, le Conseil de Gérance a décidé de transférer le siège social du 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 2B, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 15 juillet 2009.

Pour Aberdeen Property Funds Pan-Nordic S.à r.l.

Selim Saykan

Référence de publication: 2009088904/15.

(090105771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Vanamonde S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 132.083.

Le bilan au 30.06.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Edoardo TUBIA / Stefano De Meo

Référence de publication: 2009088901/13.

(090105467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Azzilon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 141.702.

Par la présente, Maître Eyal GRUMBERG, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, déclare avoir résilié en date du 2 juillet 2009, la convention de domiciliation conclue avec la société à responsabilité limitée AZZILON S.à.r.l.

Le siège social de la société AZZILON S.à.r.l. est dénoncé à dater du 2 juillet 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2009088903/12.

(090105649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Wendron S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 55.680.

Le Bilan au 30 septembre 2008 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour WENDRON S.A.

Représentée par Amicorp (Luxembourg) SA

Julien FRANCOIS

Mandataire

Référence de publication: 2009088454/14.

(090106176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Süd-Ost Finanz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 58.984.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2009088910/15.

(090105470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Luxroyal Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 57.636.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour LUXROYAL MANAGEMENT S.A.
Représentée par Amicorp (Luxembourg) S.A.
Julien FRANCOIS
Mandataire

Référence de publication: 2009088455/14.

(090106178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Ma.Lo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 48.326.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Pour Ma.Lo S.A.
Représenté par M. Julien FRANCOIS
Administrateur

Référence de publication: 2009088457/13.

(090106188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

wunderLOOP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 122.208.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55630 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009088452/211/12.

(090105033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Bluesky Positioning Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 142.675.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Bluesky Positioning Holding S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009088948/15.

(090105741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Oderfin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 115.701.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.

Agent Administratif

Signatures

Référence de publication: 2009088911/14.

(090105471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Buildco Krakow S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 79.202.

Extrait des résolutions

Madame Malgorzata WINIAREK, Administrateur de Catégorie A, est domiciliée au 57/2, Ul. Beniowskiego, 80355 Gdansk, Pologne.

Pour la société BUILDCO KRAKOW S.A.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2009088953/13.

(090105573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Adriana Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5553 Remich, 4, Quai de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 75.431.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.06.2009.

ADROVIC Safet

Le Gérant

Référence de publication: 2009088912/12.

(090106507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Berlys Aviation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 98.465.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 5 juin 2009

Monsieur Pierre BERGE, domicilié au 5, rue Bonaparte, F-75006 Paris, est réélu comme Administrateur de Catégorie A pour une nouvelle période de 6 ans. Messieurs Jean-Marie BODEN et Dominique MOINIL, domicilié au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs de Catégorie B pour une nouvelle période de 1 an. La société PRICEWATERHOUSECOOPERS est réélue Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 1 an.

Pour la société BERLYS AVIATION S.A.
CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL SA
Signature

Référence de publication: 2009088957/15.

(090105617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Semafra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 123.461.

Le bilan au 30.06.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Edoardo TUBIA / Signature

Référence de publication: 2009088909/13.

(090105469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

EVNA S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4247 Esch-sur-Alzette, 106, route de Mondercange.
R.C.S. Luxembourg B 105.701.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01.07.2009.

MOKROSOVA Eva
La Gérante

Référence de publication: 2009088913/12.

(090106509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

**Compusystem, Société Anonyme,
(anc. Inforca Lux).**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
R.C.S. Luxembourg B 133.490.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 10 juillet 2009.

Pour la société
Pierre PROBST
Notaire

Référence de publication: 2009088437/4917/14.

(090104822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Partners Group (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 107.523.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 juillet 2009.

Pour copie conforme
Pour la société
Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2009088440/231/14.

(090104866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Gioca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 74.749.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 mars 2009, acte n°138 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX
Notaire

Référence de publication: 2009088436/208/13.

(090104817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Eden 2 & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 137.778.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2009.

Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2009088435/5770/12.

(090104678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Bunge Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 82.832.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Bunge Europe S.A.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Mandataire
Signatures

Référence de publication: 2009088967/15.

(090105747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Commercial Union International Life S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 55.381.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 juin 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°476 du 24 septembre 1996.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMMERCIAL UNION INTERNATIONAL LIFE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009088495/14.

(090106133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Tekon Industries S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 123.014.

Domiciliation

En date du 8 juillet 2009, le Siège social de la Société Anonyme TEKON INDUSTRIES S.A., sis 5, rue C. M. Spoo, L-2546 Luxembourg, a été dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Edoardo Tubia / Signature

Référence de publication: 2009088628/14.

(090106510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Close World S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 106.011.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme

Banque domiciliataire

Edoardo TUBIA / Salvatore Desiderio

Référence de publication: 2009088755/12.

(090106486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Eurolux Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 85.928.

Il ressort de la décision du Conseil d'Administration de la société qui s'est tenue à Luxembourg le 14 mai 2009 que Monsieur Alhard von KETELHODT est nommé **PRESIDENT** du **CONSEIL D'ADMINISTRATION**.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2009.

Pour la société

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2009087816/14.

(090105139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

BNLFOOD Investments Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9559 Wiltz, Z.I. Salzbaach.

R.C.S. Luxembourg B 113.632.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junjlinster, le 25 juin 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009088442/231/14.

(090104932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Wisley S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 57.649.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour Wisley S.A.

Représentée par Amicorp (Luxembourg) S.A.

Julien FRANCOIS

Mandataire

Référence de publication: 2009088456/14.

(090106181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Cardazzo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 68.930.

Les comptes annuels au 31.12.2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats de l'exercice 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009088761/14.

(090106500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Luxfin Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 66.031.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme

Banque domiciliataire

Edoardo TUBIA / Stefano De Meo

Référence de publication: 2009088756/12.

(090106487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Julius Baer Multistock, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 32.188.

I. Le Conseil d'Administration a pris note de la démission de M. Fabrice VALLAT en tant qu'administrateur de la sicav en date du 6 mars 2009.

II. Le Conseil d'Administration qui s'est tenu en date du 10 juin 2009 a décidé de coopter avec effet au 10 juin 2009, Monsieur Andrew HANGES en remplacement de Monsieur Daniel KORNMANN, démissionnaire en date du 10 juin 2009.

De ce fait, le Conseil d'Administration se compose de la façon suivante:

M. Freddy BRAUSCH

Etude Linklaters Loesch, 35, avenue J.F. Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG,

M. Andrew HANGES

GAM London Limited, 12 St. Jame's Place, GB-LONDON SW 1A 1NX

M. Martin JUFER

Julius Baer Investment Funds Services Ltd., Hohlstrasse 602, CH-8010 ZÜRICH

M. Jean-Michel LOEHR

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 ESCH-SUR-ALZETTE

M. Martin VOGEL

7, Geduldweg, CH-8810 HORGEN,

jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en octobre 2009.

Pour Julius Baer Multistock, Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009087588/27.

(090103627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Julius Baer Multicooperation, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 44.963.

I. Le Conseil d'Administration a pris note de la démission de M. Fabrice VALLAT en tant qu'administrateur de la sicav en date du 6 mars 2009.

II. Le Conseil d'Administration qui s'est tenu en date du 10 juin 2009 a décidé de coopter avec effet au 10 juin 2009, Monsieur Andrew HANGES en remplacement de Monsieur Daniel KORNMANN, démissionnaire en date du 10 juin 2009.

De ce fait, le Conseil d'Administration se compose de la façon suivante:

M. Freddy BRAUSCH

Etude Linklaters Loesch, 35, avenue J.F. Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG,

M. Andrew HANGES

GAM London Limited, 12 St. Jame's Place, GB-LONDON SW 1A 1NX

M. Martin JUFER

Julius Baer Investment Funds Services Ltd., Hohlstrasse 602, CH-8010 ZÜRICH

M. Jean-Michel LOEHR

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 ESCH-SUR-ALZETTE

M. Martin VOGEL

7, Geduldweg, CH-8810 HORGEN,

jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en octobre 2009.

Pour Julius Baer Multicooperation, Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009087589/27.

(090103626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

S.A.Temco Services-Succursale à Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 42.338.

—
*Extrait rectificatif du procès-verbal du conseil d'administration
de la société S.A. Temco Services du 3 avril 1995 (déposé en date du 7 juin 1995)*

Il a été décidé de:

- maintenir la succursale à Luxembourg et de poursuivre les activités de la succursale sous la dénomination "S.A. TEMCO SERVICES-SUCCURSALE A LUXEMBOURG", suite à l'apport effectué par la S.A. TEMCO EUROPE (anciennement S.A. TEMCO SERVICES INDUSTRIES) de l'universalité de la branche d'activités luxembourgeoise, ouverte en date du 5 janvier 1993, à la S.A. TEMCO SERVICES, avec effet comptable au 1^{er} octobre 1994.

Suite à cet apport la nouvelle société mère de la succursale sera la société:

S.A. TEMCO SERVICES

Riverside Business Park - Bld International 55, boîte L

B-1070 ANDERLECHT

Numéro d'immatriculation: Belgique 582.809 Registre du commerce de Bruxelles

- confirmer la nomination et les pouvoirs respectifs de Monsieur Julianus MANSSENS et de Monsieur Joseph TREIS en tant que représentants légaux de la succursale.

Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour S.A. TEMCO SERVICES-SUCCURSALE A LUXEMBOURG

Fiduciaire Joseph Treis S.à r.l.

Expert-Comptable, Réviseur d'Entreprise

57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009087647/28.

(090105123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Toyo Engineering Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 10.490.

—
EXTRAIT

Par courrier du 30 juin 2009 Monsieur Kiyoshi NAKAO a démissionné comme président et comme membre du conseil d'administration de la société, avec effet au 1^{er} juillet 2009.

Par assemblée générale extraordinaire tenue le 3 juillet 2009, la démission précitée de Monsieur Kiyoshi NAKAO a été acceptée et Monsieur Keiichi MATSUMOTO, né le 1^{er} janvier 1953, résident à 2-18-6 Misora, 284-0023 Yotsukaido-Shi, Chiba, Japon, a été élu membre du conseil d'administration en remplacement de Monsieur NAKAO.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'année 2009.

Par décision du conseil d'administration du 3 juillet 2009, Monsieur Keiichi MATSUMOTO a été nommé président.

Suite aux décisions précitées, le conseil d'administration se compose comme suit:

- M. Keiichi MATSUMOTO, Chiba	président
- M. Hiroshi KATO, Luxembourg	administrateur-délégué
- M. Kenji SOEJIMA, Chiba	administrateur
- M. Masahiro SUZUKI, Chiba	administrateur
- M. Helmut DUERHOLT, Luxembourg	administrateur
- Mme. Christiane SCHROEDER, Luxembourg	administrateur

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

C. Schroeder

Référence de publication: 2009088802/26.

(090106536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Lusoluxo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4035 Esch-sur-Alzette, 21, rue des Boers.

R.C.S. Luxembourg B 117.362.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 14 juillet 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation conformément à l'article 203 de la loi sur les sociétés commerciales, de la société à responsabilité limitée LUSOLUXO S.à.r.l. ayant son siège social statutaire à L-4035 Esch/Alzette, 21 rue des Boers;

Ce jugement a déclaré applicable les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite et a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Karima HAMMOUCHE, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Les déclarations de créance sont à faire au greffe du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} chambre.

Pour extrait conforme

Maître Karima HAMMOUCHE

Le liquidateur

Référence de publication: 2009088923/19.

(090106303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Adam & Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4141 Esch-sur-Alzette, 139, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 51.278.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 14 juillet 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation conformément à l'article 203 de la loi sur les sociétés commerciales, de la société à responsabilité limitée ADAM & Cie S.à.r.l, ayant son siège social statutaire à L-4141 Esch/Alzette, 139, rue Victor Hugo;

Ce jugement a déclaré applicable les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite et a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Karima HAMMOUCHE, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Les déclarations de créance sont à faire au greffe du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} chambre.

Pour extrait conforme

Maître Karima HAMMOUCHE

Le liquidateur

Référence de publication: 2009088925/19.

(090106308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Hellas Telecommunications (Luxembourg) III, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.291.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution du gérant unique prise en date du 29 juin 2009 que le siège social de la Société est transféré au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 30 juin 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Pour Hellas Telecommunications (Luxembourg) III

SGG S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009088934/16.

(090105519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Hellas Telecommunications (Luxembourg) V, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 107.289.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution du gérant unique prise en date du 29 juin 2009 que le siège social de la Société est transféré au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 30 juin 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Pour Hellas Telecommunications (Luxembourg) V

SGG S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009088931/16.

(090105522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Hellas Telecommunications (Luxembourg) II, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 93.039.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution du gérant unique prise en date du 29 juin 2009 que le siège social de la Société est transféré au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 30 juin 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Pour Hellas Telecommunications (Luxembourg) II

SGG S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009088939/16.

(090105509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

E.I.I.G. SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 80.437.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 25 juin 2009

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009087584/22.

(090103642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Benelux Mezzanine 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 766.350,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 111.941.

—
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion
du Conseil de Gérance tenue en date du 16 juin 2009*

Résolution

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Pour extrait

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009087649/16.

(090105443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Benelux Mezzanine 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 140.430.

—
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion
du Conseil de Gérance tenue en date du 16 juin 2009*

Résolution

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Pour extrait

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009087652/16.

(090105442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Skyros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 99.759.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire

L'an deux mille neuf, le 12 mai, à Luxembourg.

L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler pour une période de 6 ans jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2015, le mandat des administrateurs suivants:

- Monsieur Lex THIELEN, né le 21 juillet 1962 à Luxembourg et demeurant professionnellement au 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg.

- Monsieur Philippe STROESSER, né le 30 octobre 1969 à Barr (France) et demeurant professionnellement au 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg.

- Mademoiselle Magalie HILCHER, née le 5 janvier 1978 à Algrange et demeurant professionnellement au 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg.

L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler pour une période de 6 ans jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2015, le mandat du commissaire aux comptes, à savoir la société SGI, Saint Gérant Investissement S.à.r.l., établie et ayant son siège social au 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg et immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 87.458.

Luxembourg, le 12 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009088414/22.

(090104858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

TIA Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 59.603.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 22 juin 2009

L'assemblée a ratifié la nomination de Monsieur Carlo VILLA comme administrateur en remplacement de Monsieur Pier Luigi FABIANO, telle qu'elle a été adoptée lors de la réunion du conseil d'administration du 21 juin 2006.

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010:

- Monsieur Carlo VILLA, gérant de sociétés, demeurant via G. Grassi n°4, à Milan (Italie).
- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, à Luxembourg, Président du Conseil d'Administration.
- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, à Luxembourg.

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009088415/22.

(090104869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

V.D.L. Développement S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 390.000,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 105.549.

—
EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société tenue en date du 9 juin 2009, il a été décidé de transférer le siège social de la Société, avec effet immédiat, du 174, route de Longwy à L-1940 Luxembourg au 7, route d'Esch à L-1470 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA
Bohey, 36, L-9647 DONCOLS
Signature

Référence de publication: 2009087739/16.

(090104888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Châteaux Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3598 Dudelange, 12A, route de Zoufftgen.
R.C.S. Luxembourg B 82.498.

—
RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. La mention faisant l'objet du rectificatif a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés le 10.04.2009 sous la référence L090053490.04

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A.
55-57, avenue Pasteur
L-2311 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009088474/16.

(090106140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

NSI Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 135.777.

—
Extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société du 30 juin 2009

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, avec effet au 15 juin 2009.

M. Alain Peigneux, gérant de catégorie B de la Société, a, depuis le 15 juin 2009, son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
Pour NSI Luxembourg Holding S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009087653/17.

(090105439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Franzen Benelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5364 Schrassig, 17, Beim Fuussebur.

R.C.S. Luxembourg B 60.345.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugements rendus en date du 2 juillet 2009, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, VI^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le Juge Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le ministère public en leurs conclusions, à déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation des sociétés suivantes:

- la société à responsabilité limitée FRANZEN BENELUX sàrl, avec siège social à L-5364 Schrassig, 17, Beim Fuussebur. Ces mêmes jugements ont mis les frais à charge du Trésor.

Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Pour extrait conforme
Me Marie-Laure VAN KAUVENBERGH

Référence de publication: 2009087658/17.

(090105265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

NSI Switzerland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 135.776.

—
Extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société du 30 juin 2009

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, avec effet au 15 juin 2009.

M. Alain Peigneux, gérant de catégorie B de la Société, a, depuis le 15 juin 2009, son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

NSI Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 135.777, associée unique de la Société, a, depuis le 15 juin 2009, son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
Pour NSI Switzerland S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009087654/20.

(090105436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

O.F.C. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.050.000,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 76.489.

—
*Extrait des décisions prises
lors du Conseil de Gérance tenu en date du 15 juin 2009*

Première résolution

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Les gérants de la Société, CORREIA José, SCHMIT Géraldine, ont également transféré leur adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009087657/18.

(090105431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Axxes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 81.836.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugements rendus en date du 2 juillet 2009, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, VI^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le Juge Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le ministère public en leurs conclusions, à déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation des sociétés suivantes:

- la société anonyme AXXES S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

Ces mêmes jugements ont mis les frais à charge du Trésor.

Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Pour extrait conforme
Me Agathe SEKROUN

Référence de publication: 2009087670/17.

(090105271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Sport-Boxx S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3850 Schifflange, 33, avenue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 94.467.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 14 juillet 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation conformément à l'article 203 de la loi sur les sociétés commerciales, de la société anonyme SPORT-BOXX S.A., ayant son siège social à L-3850 Schifflange, 33, avenue de la Libération;

Ce jugement a déclaré applicable les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite et a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Karima HAMMOUCHE, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Les déclarations de créance sont à faire au greffe du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} chambre.

Pour extrait conforme
Maître Karima HAMMOUCHE
Le liquidateur

Référence de publication: 2009088919/19.

(090106297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Topsol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4671 Differdange, 25, avenue du Parc des Sports.
R.C.S. Luxembourg B 62.722.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 14 juillet 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation conformément à l'article 203 de la loi sur les sociétés commerciales, de la société anonyme TOPSOL S.A. avec siège social à L-4671 Differdange, 25, avenue du Parc des Sports;

Ce jugement a déclaré applicable les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite et a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Karima HAMMOUCHE, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Les déclarations de créance sont à faire au greffe du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6^e chambre.

Pour extrait conforme
Maître Karima HAMMOUCHE
Le liquidateur

Référence de publication: 2009088907/19.

(090106293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

I.H.A. Versicherungen A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 44.222.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugements rendus en date du 2 juillet 2009, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, VI^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le Juge Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le ministère public en leurs conclusions, à déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation des sociétés suivantes:

- la société anonyme I.H.A. VERSICHERUNGEN A.G., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
Ces mêmes jugements ont mis les frais à charge du Trésor.

Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Pour extrait conforme
Me Agathe SEKROUN

Référence de publication: 2009087674/17.

(090105272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

NESTOR Dr. Ferdinand GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.
R.C.S. Luxembourg B 67.850.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugements rendus en date du 2 juillet 2009, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, VI^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le Juge Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le ministère public en leurs conclusions, à déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation des sociétés suivantes:

- la société à responsabilité limitée NESTOR Dr. Ferdinand GmbH, avec siège social à L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

Ces mêmes jugements ont mis les frais à charge du Trésor.

Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Pour extrait conforme
Me Marie-Laure VAN KAUVENBERGH

Référence de publication: 2009087665/18.

(090105269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

CapMan Fund Investments SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 147.089.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of June.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CapMan plc, a public limited company under the laws of Finland, having its registered office at Korkeavuorenkatu 32, 00130 Helsinki, Finland

duly represented by Mrs Nicole Schmidt-Troje, lawyer, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given in Helsinki, Finland, on 23 June 2009.

The aforementioned proxy, after having been signed *in varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as stated here above, has drawn up the following Articles of Incorporation of a public limited company (*société anonyme*) qualifying as an investment company with variable share capital (*société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé*) which it declares organized by itself.

Title I. Name - Registered office - Duration - Purpose

Art. 1. Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a public limited company ("*société anonyme*") qualifying as an investment company with variable share capital ("*société d'investissement à capital variable*") under the name of "CapMan Fund Investments SICAV-SIF" (hereinafter the "Company").

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad (but in no event in the United States of America, its territories or possessions) by a decision of the board of directors of the Company (the "Board of Directors").

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. Purpose. The purpose of the Company is to invest the funds available to it in transferable securities as well as in other assets and financial instruments authorized by law with the aim of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its assets.

The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the largest extent permitted under the law of 13 February 2007 on specialized investment funds (the "2007 Law").

Title II. Share capital - Shares - Net asset value

Art. 5. Share Capital - Classes of shares - Sub - Funds. The capital of the Company shall be represented by fully paid up shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to Article 11 hereof. The minimum capital shall be as provided by law i.e. one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000). The initial capital is thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) divided into thirty-one thousand (31,000) shares of no par value. The minimum capital of the Company must be achieved within twelve (12) months after the date on which the Company has been authorized as an undertaking for collective investment under Luxembourg law.

The shares to be issued pursuant to Article 7 hereof may, as the Board of Directors shall determine, be of different classes. The proceeds of the issue of each class of shares shall be invested in any assets and financial instruments authorized by law pursuant to the investment policy determined by the Board of Directors for the Sub-Funds (as defined hereinafter) established in respect of the relevant class or classes of shares, subject to the investment restrictions provided by law or determined by the Board of Directors.

The Board of Directors shall establish a portfolio of assets constituting a sub-fund (each a "Sub-Fund" and together the "Sub-Funds") within the meaning of Article 71 of the 2007 Law for one class of shares or for multiple classes of shares in the manner described in Article 11 hereof. As between shareholders, each portfolio of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant class or classes of shares. The Company shall be considered as one single legal entity.

However, with regard to third parties, in particular towards the Company's creditors, each Sub-Fund shall be exclusively responsible for all liabilities attributable to it.

The Board of Directors may create each Sub-Fund for an unlimited period or a limited period of time. In the latter case, at the expiry of the duration of a Sub-Fund, the Company shall redeem all the shares in the relevant class(es) of shares, in accordance with Article 8 below, notwithstanding the provisions of Article 24 below. In respect of the relationships between the shareholders, each Sub-Fund is treated as a separate entity.

The sales documents for the shares of the Company shall indicate the duration of each Sub-Fund.

Within each Sub-Fund, shares can furthermore be issued in series representing all shares issued on any Valuation Day in any class of shares.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each class of shares shall, if not expressed in EUR, be converted into EUR and the capital shall be the total of the net assets of all the classes of shares.

Art. 6. Form of shares.

(1) The Company shall issue shares in registered form only.

All issued registered shares of the Company shall be registered in the register of shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of record of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered shares held by the owner of record and the amount paid up on each fractional share.

The inscription of the shareholder's name in the register of shares evidences the shareholder's right of ownership on such registered shares. The Company shall decide whether a certificate for such inscription shall be delivered to the shareholder or whether the shareholder shall receive a written confirmation of his share holding. Global certificates may also be issued at the discretion of the Board of Directors.

Share certificates shall be signed by two directors. Such signatures shall be either manual, or printed, or in facsimile. However, one of such signatures may be made by a person duly authorized thereto by the Board of Directors; in the latter case, it shall be manual. The Company may issue temporary share certificates in such form as the Board of Directors may determine.

(2) Transfer of registered shares shall be effected (i) if share certificates have been issued, upon delivering the certificate or certificates representing such shares to the Company along with other instruments of transfer satisfactory to the Company and (ii) if no share certificates have been issued, by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Any transfer of registered shares shall be entered into the register of shareholders; such inscription shall be signed by one or more directors or officers of the Company or by one or more other persons duly authorized thereto by the Board of Directors.

(3) Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change the address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

(4) If any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that the shareholder's share certificate has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at the shareholder's request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including but not restricted to a bond issued by an insurance company, as the Company may determine. At the issuance of the new share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original share certificate in replacement of which the new one has been issued shall become void.

Mutilated share certificates may be cancelled by the Company and replaced by new certificates.

The Company may, at its election, charge to the shareholder the costs of a duplicate or of a new share certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issue and registration thereof or in connection with the annulment of the original share certificate.

(5) The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of shares is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of the exercise of all rights attached to such shares.

(6) The Company may decide to issue fractional shares. Such fractional shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable to the relevant class of shares on a pro rata basis.

Art. 7. Issue of shares. The Board of Directors is authorized without limitation to issue an unlimited number of fully paid up shares at any time without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued.

The Board of Directors may impose restrictions on the frequency at which shares shall be issued in any class of shares; the Board of Directors may, in particular, decide that shares of any class shall only be issued during one or more offering periods or at such other periodicity as provided for in the sales documents for the shares of the Company.

Whenever the Company offers shares for subscription, the price per share at which such shares are offered shall be the net asset value per share of the relevant class in the relevant series as determined in compliance with Article 11 hereof as of such Valuation Day as is determined in accordance with such policy as the Board of Directors may from time to time determine. Such price may be increased by a percentage estimate of costs and expenses to be incurred by the Company when investing the proceeds of the issue and by applicable sales commissions, as approved from time to time by the Board of Directors. The price so determined shall be payable within a period as determined by the Board of Directors which shall not exceed ten (10) Luxembourg bank business days from the relevant Valuation Day. The Board of Directors may delegate to any director, manager, officer or other duly authorized agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new shares to be issued and to deliver them.

The Board of Directors may delegate to any director, manager, officer or other duly authorized agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new shares to be issued and to deliver them.

If subscribed shares are not paid for, the Company may cancel their issue whilst retaining the right to claim its issue fees and commissions.

Art. 8. Redemption of shares. It is specified in the Company's sales document whether the Shareholders of the relevant Sub-Fund shall have the right at any time to request the Company to redeem shares as of the specific Valuation Day specified for each class within each Sub-Fund all or any of the shares held by such shareholder in any class within each of the Sub-Funds. In the case that such possibility to request the redemption of shares is foreseen, the following rules will apply:

If the Sub-Fund for which the redemption request has been submitted does not dispose of sufficient liquidity to pay out the redemption request at the time of the relevant Valuation Day for the submitted redemption request, the redemption request will only be executed once (i) sufficient assets of the concerned Sub-Fund are sold on the secondary market or (ii) a sufficient amount of underlying assets of the Sub-Fund has reached its term and the relevant liquidation proceeds have been disbursed to the Company.

The Board of Directors may impose restrictions on the frequency at which shares may be redeemed in any class of shares; the Board of Directors may, in particular, decide that shares of any class shall only be redeemed on such Valuation Days (each a "Redemption Day" and together the "Redemption Days") as provided for in sales documents for the shares of the Company.

The redemption price per share shall be paid within a period as determined by the Board of Directors and /or the sales documents, provided that the share certificates, if any, and the transfer documents have been received by the Company, subject to the provision of Article 12 hereof. Shares in any Sub-Fund will not be redeemed if the calculation of the net asset value per share in such Sub-Fund is suspended in accordance with Article 12 hereof.

The redemption price shall be equal to the net asset value per share of the relevant class in the relevant series, as determined in accordance with the provisions of Article 11 hereof, less such charges and commissions (if any) at the rate provided by the sales documents for the shares. The relevant redemption price may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant currency as the Board of Directors shall determine.

If as a result of any request for redemption, the number or the aggregate net asset value of the shares held by any shareholder in any class of shares would fall below such number or such value as determined by the Board of Directors, then the Company may decide that this request be treated as a request for redemption for the full balance of such shareholder's holding of shares in such class. The Company reserves the right to transfer; at its discretion, any existing shareholder who falls below the minimum share holding requirement for one class of shares into another appropriate class of shares without charge.

Further, if on any given Redemption Day, redemption requests pursuant to this Article and conversion requests pursuant to the Article 9 hereof exceed a certain level determined by the Board of Directors in relation to the number or value of shares in issue in a specific class, the Board of Directors may decide that all or part, on a pro rata basis for each shareholder asking for the redemption of his Shares, of such requests for redemption or conversion will be deferred for a period and in a manner that the Board of Directors considers to be in the best interest of the Company. On the next Redemption Day following that period, these redemption and conversion requests will be met in priority to later requests.

The Company shall have the right, if the Board of Directors so determines, to satisfy payment of the redemption price to any shareholder who agrees, in specie by allocating to the holder investments from the portfolio of assets set up in connection with such class or classes of shares equal in value (calculated in the manner described in Article 11) as of the Redemption Day, on which the redemption price is calculated, to the value of the shares to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other holders of shares of the relevant class or classes of shares and the valuation used shall be confirmed by a special report of the Auditor of the Company. The costs of any such transfers shall be borne by the transferee.

All redeemed shares may be cancelled.

Art. 9. Conversion of shares. Unless otherwise determined by the Board of Directors and set out in the sales documents for certain classes of shares, any shareholder is entitled to require the conversion of whole or part of his shares of one class within a Sub-Fund into shares of the same class within another Sub-Fund or into shares of another class within the same or another Sub-Fund, subject to such restrictions as to the terms, conditions and payment of such charges and commissions as the Board of Directors shall determine.

The price for the conversion of shares from one class into another class shall be computed by reference to the respective net asset value of the two classes of shares, calculated on the same Redemption Day.

If as a result of any request for conversion the number or the aggregate net asset value of the shares held by any shareholder in any class of shares would fall below such number or such value as determined by the Board of Directors, then the Company may decide that this request be treated as a request for conversion for the full balance of such shareholder's holding of shares in such class. The Company reserves the right to transfer, at its discretion, any existing shareholder who falls below the minimum share holding requirement for one class of shares into another appropriate class of shares without charge. Shares of any class will not be converted in circumstances where the calculation of the net asset value per share of such class is suspended by the Sub-Fund pursuant to Article 12 hereof.

The shares which have been converted into shares of another class may be cancelled.

Art. 10. Restrictions on ownership of shares. The Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body, if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Company may become exposed to tax disadvantages or other financial disadvantages that it would not have otherwise incurred (such persons, firms or corporate bodies to be determined by the Board of Directors being herein referred to as "Prohibited Persons").

For such purposes the Company may:

A.- decline to issue any shares and decline to register any transfer of a share, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such shares by a Prohibited Person; and

B.- at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of shares on the register of shareholders, to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's shares rests in a Prohibited Person, or whether such registry will result in beneficial ownership of such shares by a Prohibited Person; and

C.- decline to accept the vote of any Prohibited Person at any meeting of shareholders of the Company; and

D.- where it appears to the Company that any Prohibited Person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of shares, direct such shareholder to sell his shares and to provide to the Company evidence of the sale within thirty (30) days of the notice. If such shareholder fails to comply with the direction, the Company may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any such shareholder all shares held by such shareholder in the following manner:

(1) The Company shall serve a second notice (the "Purchase Notice") upon the shareholder holding such shares or appearing in the register of shareholders as the owner of the shares to be purchased, specifying the shares to be purchased as aforesaid, the manner in which the Purchase Price will be calculated and the name of the purchaser.

The Purchase Notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company. The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the share certificate or certificates, if any, representing the shares specified in the Purchase Notice.

Immediately after the close of business on the date specified in the Purchase Notice, such shareholder shall cease to be the owner of the shares specified in such notice; his name shall be removed from the register of shareholders, and the certificate or certificates representing such registered shares will be cancelled.

(2) The price at which each such share is to be purchased (the "Purchase Price") shall be an amount based on the net asset value per share of the relevant class as at the Valuation Day specified by the Board of Directors for the redemption of shares in the Company next preceding the date of the Purchase Notice or next succeeding the surrender of the share certificate or certificates representing the shares specified in such notice, whichever is lower, all as determined in accordance with Article 8 hereof, less any service charge provided therein.

(3) Payment of the Purchase Price will be made available to the former owner of such shares normally in the currency fixed by the Board of Directors for the payment of the redemption price of the shares of the relevant class and will be deposited for payment to such owner by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the Purchase Notice) upon final determination of the Purchase Price following surrender of the share certificate or certificates specified in such notice and unmatured dividend coupons attached thereto. Upon service of the Purchase Notice as aforesaid such former owner shall have no further interest in such shares or any of them, nor any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right to receive the Purchase Price (without interest) from such bank following effective surrender of the share certificate or certificates as aforesaid. Any redemption proceeds receivable by a shareholder under this paragraph, but not collected within a period of five years from the date specified in the Purchase Notice, may not thereafter be claimed and shall revert to the relevant class or classes of shares. The Board of

Directors shall have power from time to time to take all steps necessary to perfect such reversion and to authorize such action on behalf of the Company.

(4) The exercise by the Company of the power conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any Purchase Notice, provided in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

"Prohibited Person" as used herein does neither include any subscriber to shares of the Company issued in connection with the incorporation of the Company while such subscriber holds such shares nor any securities dealer who acquires shares with a view to their distribution in connection with an issue of shares by the Company.

U.S. Persons as defined in this Article may constitute a specific category of Prohibited Persons.

Where it appears to the Company that any Prohibited Person is a U.S. Person, who either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of shares, the Company may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any shareholder all shares held by such shareholder without delay. In such event, Clause D (1) here above shall not apply.

Whenever used in these Articles, the terms "U.S. Person" mean with respect to individuals, any U.S. citizen (and certain former U.S. citizens as set out in relevant U.S. Income Tax laws) or "resident alien" within the meaning of U.S. income tax laws and in effect from time to time.

With respect to persons other than individuals, the term "U.S. Person" means (i) a corporation or partnership or other entity created or organised in the United States or under the laws of the United States or any state thereof; (ii) a trust where (a) a U.S. court is able to exercise primary jurisdiction over the trust and (b) one or more U.S. fiduciaries have the authority to control all substantial decisions of the trust and (iii) an estate (a) which is subject to U.S. tax on this worldwide income from all sources; or (b) for which any U.S. Person acting as executor or administrator has sole investment discretion with respect to the assets of the estate and which is not governed by foreign law. The term "U.S. person" also means any entity organised principally for passive investment such as a commodity pool, investment company or other similar entity (other than a pension plan for the employees, officers or principals of any entity organised and with its principal place of business outside the United States) which has as a principal purpose the facilitating of investment by a United States person in a commodity pool with respect to which the operator is exempt from certain requirements of part 4 of the United States Commodity Futures Trading Commission by virtue of its participants being non United States persons. "United States" means the United States of America (including the States and the District of Columbia), its territories, its possessions and any other areas subject to its jurisdiction.

Shares of the Company may only be issued to well-informed investors within the meaning of the 2007 Law. A well-informed investor within the meaning of the 2007 Law is an institutional investor, a professional investor or any other investor who has confirmed in writing that he adheres to the status of a well-informed investor and (i) invests a minimum of EUR 125.000 in the Company or (ii) has been the subject of an assessment made by a credit institution within the meaning of Directive 2004/48/EC, by an investment firm within the meaning of Directive 2001/107/EC certifying his expertise, his experience and his knowledge in adequately appraising an investment in the Company. Any person who is not a well-informed investor is also to be considered as a Prohibited Person.

Art. 11. Calculation of net asset value per share. The net asset value per share of each class within the relevant series within the relevant Sub-Fund shall be calculated in the reference currency (as defined in the sales documents for the shares) of the relevant Sub-Fund and, to the extent applicable within a Sub-Fund, expressed in the unit currency for the relevant class of shares in such series within such Sub-Fund. It shall be determined as of any Valuation Day, by dividing the net assets of the Company attributable to each class of shares in such series within such Sub-Fund, being the value of the portion of assets less the portion of liabilities attributable to such class in such series, on any such Valuation Day, by the number of shares in the relevant class in the relevant series within the Sub-Fund then outstanding, in accordance with the valuation rules set forth below. The net asset value per share may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant currency as the Board of Directors shall determine. If since the time of determination of the net asset value there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments attributable to the relevant class of shares are dealt in or quoted, the Company may, in order to safeguard the interests of the shareholders and the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation, in which case all relevant subscription and redemption requests will be dealt with on the basis of that second valuation.

The calculation of the net asset value of the different classes of shares in the relevant series shall be made in the following manner:

I. The assets of the Company shall include:

- 1) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- 2) all bills and promissory notes and accounts receivable, including proceeds of any sale of securities);
- 3) all securities, shares, bonds, time notes, debenture stocks, options or subscription rights, warrants, money-market instruments and all other investments and transferable securities belonging to the relevant Sub-Fund;

4) all dividends and distributions payable to the Sub-Fund either in cash or in the form of stocks and shares (the Company may, however, make adjustments to account for any fluctuations in the market value of transferable securities resulting from practices such as ex-dividend or ex-claim negotiations);

5) all outstanding accrued interest on any interest-bearing securities belonging to the Sub-Fund, unless this interest is included in the principal amount of such securities;

6) the Company's or relevant Sub-Fund's preliminary expenses, to the extent that such expenses have not already been written off;

7) the Company's or relevant Sub-Fund's other fixed assets, including office buildings, equipment and fixtures;

8) all other assets whatever their nature, including the proceeds of swap transactions and advance payments.

The value of such assets shall be determined as follows:

a) The value of any cash on hand or on deposit, discount notes, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received shall be equal to the entire amount thereof, unless the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be determined after making such discount as the Board of Directors may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

b) the value of all portfolio securities, shares and money market instruments or derivatives that are listed on an official stock exchange or traded on any other regulated market will be based on the last available price on the principal market on which such securities, shares and money market instruments or derivatives are traded, as supplied by a recognized pricing service approved by the Board of Directors. If such prices are not representative of the fair value, such securities, shares and money market instruments or derivatives as well as other permitted assets may be valued at a fair value at which it is expected that they may be resold, as determined in good faith by and under the direction of the Board of Directors;

c) the value of securities and money market instruments which are not quoted or traded on a regulated market will be valued at a fair value at which it is expected that they may be resold, as determined in good faith by and under the direction of the Board of Directors; investments in private equity securities other than the securities mentioned herein will be valued with, the assistance of one or several independent valuer(s) designated by the Board of Directors on the basis of the reasonably foreseeable sales price of the assets concerned, as determined by the relevant independent valuer in accordance with the most recent International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines developed by the Association Française des Investisseurs en Capital, the British Venture Capital Association and the European Venture Capital Association;

d) the value of other assets will be determined prudently and in good faith by and under the direction of the Board of Directors in accordance with generally accepted valuation principles and procedures.

The Board of Directors, at its discretion, may authorize the use of other methods of valuation if it considers that such methods would enable the fair value of any asset of the Company to be determined more accurately.

The value of all assets and liabilities not expressed in the reference currency of a Sub-Fund will be converted into the reference currency of such Sub-Fund at rates last quoted by any major bank. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the Board of Directors.

II. The liabilities of the Company shall include:

1) all borrowings, bills, promissory notes and accounts payable;

2) all known liabilities, whether or not already due, including all contractual obligations that have reached their term, involving payments made either in cash or in the form of assets, including the amount of any dividends declared by the Company regarding the Sub-Fund but not yet paid;

3) a provision for capital tax and income tax accrued on the Valuation Day and any other provisions authorized or approved by the Board of Directors;

4) all other liabilities of the Company of any kind with respect to the Sub-Funds, except liabilities represented by shares in the Company. In determining the amount of such liabilities, the Company shall take into account all expenses payable by the Company including, but not limited to:

- formation expenses;

- expenses in connection with and fees payable to, its investment manager(s), if applicable, advisor(s), accountants, custodian and correspondents, registrar, transfer agents, paying agents, brokers, distributors, permanent representatives in places of registration and auditors;

- administration, domiciliary, services, promotion, printing, reporting, publishing (including advertising or preparing and printing of sales documents for the shares of the Company, explanatory memoranda, registration statements and annual reports) and other operating expenses;

- the cost of buying and selling assets;

- interest and bank charges; and

- taxes and other governmental charges;

5) the Company may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated basis for yearly or other periods in advance and may accrue the same in equal proportions over any such period.

III. The assets shall be allocated as follows:

The Board of Directors shall establish a class of shares in respect of each Sub Fund and may establish multiple classes of shares in respect of each Sub Fund in the following manner:

(a) If multiple classes of shares relate to one Sub-Fund, the assets attributable to such classes shall be commonly invested pursuant to the specific investment policy of the Sub-Fund concerned provided however, that within a Sub-Fund, the Board of Directors is empowered to define classes of shares so as to correspond to (i) a specific distribution policy, such as entitling to distributions or not entitling to distributions and/or (ii) a specific sales and redemption charge structure and/or (iii) a specific management or advisory fee structure, and/or (iv) a specific assignment of distribution, shareholder services or other fees and/or (v) the currency or currency unit in which the class may be quoted and based on the rate of exchange between such currency or currency unit and the reference currency of the relevant Sub-Fund and/or (vi) the use of different hedging techniques in order to protect in the reference currency of the relevant Sub-Fund the assets and returns quoted in the currency of the relevant class of shares against long-term movements of their currency of quotation and/or (vii) such other features as may be determined by the Board of Directors from time to time in compliance with applicable law;

(b) The proceeds to be received from the issue of shares of a class shall be applied in the books of the Company to the relevant class of shares issued in respect of such Sub-Fund, and, as the case may be, the relevant amount shall increase the proportion of the net assets of such Sub-Fund attributable to the class of shares to be issued;

(c) The assets, liabilities, income and expenditure attributable to a Sub-Fund shall be applied to the class or classes of shares issued in respect of such Sub-Fund, subject to the provisions here above under (a);

(d) Where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be attributable in the books of the Company to the same class or classes of shares as the asset from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or decrease in value shall be applied to the relevant class or classes of shares;

(e) In the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular class of shares, such asset or liability shall be allocated to all the classes of shares pro rata to their respective net asset values or in such other manner as determined by the Board of Directors acting in good faith, provided that (i) where assets, on behalf of several Sub-Funds are held in one account and/or are co-managed as a segregated pool of assets by an agent of the Board of Directors, the respective right of each class of shares shall correspond to the prorated portion resulting from the contribution of the relevant class of shares to the relevant account or pool, and (ii) the right shall vary in accordance with the contributions and withdrawals made for the account of the class of shares, as described in the sales documents for the shares of the Company;

(f) Upon the payment of distributions to the holders of any class of shares, the net asset value of such class of shares shall be reduced by the amount of such distributions.

All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with generally accepted accounting principles.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision in calculating the net asset value taken by the Board of Directors or by any bank, company or other organization which the Board of Directors may appoint for the purpose of calculating the net asset value, shall be final and binding on the Company and present, past or future shareholders.

IV. For the purpose of this Article:

1) shares of the Company to be redeemed under Article 8 hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the Board of Directors on the Redemption Day on which such valuation is made and from such time and until paid by the Company the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

2) shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the time specified by the Board of Directors on the Valuation Day on which such valuation is made and from such time and until received by the Company the price therefore shall be deemed to be a debt due to the Company;

3) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the reference currency of the relevant Sub-Fund shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the net asset value of shares; and

4) where on any Valuation Day the Company has contracted to:

- purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;

- sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Company;

provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Day then its value shall be estimated by the Company.

Art. 12. Frequency and Temporary suspension of calculation of net asset value per share, of Issue and Redemption of shares. With respect to each class of shares, the net asset value per share in each series and the price for the issue, redemption and conversion of shares shall be calculated from time to time by the Company or any agent appointed thereto by the Company, at least once a quarter at a frequency determined by the Board of Directors, such date being referred to herein as the "Valuation Day".

The Company may temporarily suspend the determination of the net asset value per share of any particular class and the issue, redemption and conversion of shares for one or more Sub-Funds, in the following cases:

- a) during any period when any of the principal stock exchanges or other markets on which any substantial portion of the investments of the Company attributable to such Sub-Fund from time to time is quoted or dealt in is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended, provided that such restriction or suspension affects the valuation on the investments of the Company attributable to a Sub-Fund quoted thereon; or
- b) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the Board of Directors as a result of which disposals or valuation of assets owned by the Company attributable to such Sub-Fund would be impracticable; or
- c) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments of such Sub-Fund or the current price or values on any stock exchange or other market in respect of the assets attributable to such Sub-Fund; or
- d) when for any other reason the prices of any investments owned by the Company attributable to any Sub-Fund cannot promptly or accurately be ascertained; or
- e) during any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of the shares of such Sub-Fund or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of shares cannot in the opinion of the Board of Directors be effected at normal rates of exchange;
- f) upon the publication of a notice convening a general meeting of shareholders for the purpose of resolving the winding-up of the Company.

Any such suspension shall be published, if appropriate, by the Company and may be notified to shareholders having made an application for subscription, conversion or redemption of shares for which the calculation of the net asset value has been suspended.

Such suspension as to any class of shares shall have no effect on the calculation of the net asset value per share in the relevant series, the issue, conversion and redemption of shares of any other class of shares if the assets within such other class of shares are not affected to the same extent by the same circumstances.

Any request for subscription, conversion or redemption may be revocable (i) with the approval of the Board of Directors or (ii) in the event of a suspension of the calculation of the net asset value, in which case shareholders may give notice that they wish to withdraw their application. If no such notice is received by the Company, such application will be dealt with on the first Valuation Day, as determined for each class of shares, following the end of the period of suspension.

Title III. Administration and Supervision

Art. 13. Directors. The Company shall be managed by a Board of Directors which is composed of not less than three (3) members, who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six (6) years. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting of shareholders; the latter shall further determine the number of directors, their remuneration and the term of their office.

Directors proposed for election listed in the agenda of the general meeting of shareholders shall be elected by the majority of the votes of the shares present or represented. Any candidate for director not proposed in the agenda of the meeting shall be elected only by vote of the majority of the shares outstanding.

Any director may be removed with or without cause or be replaced at any time by resolution adopted by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director, the remaining directors may temporarily fill such vacancy; the shareholders shall take a final decision regarding such nomination at their next general meeting.

Art. 14. Board meetings. The Board of Directors will choose from among its members a chairman. It may choose a secretary who need not to be a director and who shall write and keep the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at the meetings of the directors and of the shareholders. In his absence, the shareholders or the board members shall decide by a majority vote that another director, or in case of a shareholders' meeting, that any other person shall be in the chair of such meetings.

The Board of Directors may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Company deems necessary for the operation and management of the Company. Such appointments may be cancelled at any time by the Board of Directors. The officers need not be directors or shareholders

of the Company. Unless otherwise stipulated by these Articles, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the Board of Directors.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours prior to the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Board of Directors.

Any director may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or telefax or any other similar means of communication another director as his proxy. A director may represent several of his colleagues.

Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors.

The directors may not bind the Company by their individual signatures, except if specifically authorised thereto by resolution of the Board of Directors.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the directors, or any other number of directors that the board may determine, are present or represented.

Resolutions of the Board of Directors will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two directors.

Resolutions are taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for or against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings; each director shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such decision has been taken.

Art. 15. Powers of the board of directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Company's purpose, in compliance with the investment policy as determined in Article 18 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Directors.

Art. 16. Corporate signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signature of any two directors, by the joint signature of any officers of the Company or by the joint signatures of a director and an officer of the Company or of any person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors.

Art. 17. Delegation of power. The Board of Directors of the Company may delegate under its responsibility its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorised signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the board, who shall have the powers determined by the Board of Directors and who may, if the Board of Directors so authorises, sub-delegate their powers.

The Company may enter into an investment management agreement (the "Investment Management Agreement") with one or several investment managers, as further described in the sales documents for the shares of the Company, who shall supply the Company with recommendations, advice and reports in connection with the management of the assets of the Company and shall advise the Board of Directors as to the selection of transferable securities and other assets pursuant to Article 18 hereof and have discretion, on a day-to-day basis and subject to the overall control of the Board of Directors of the Company to purchase and sell such units of investment funds and other assets and otherwise to manage the Sub-Fund's portfolios.

The Board of Directors may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

Art. 18. Investment policies and Restrictions. The Board of Directors, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine (i) the investment policies to be applied in respect of each Sub-Fund, (ii) the currency hedging strategy to be applied to specific classes of shares within particular Sub-Funds and (iii) the course of conduct of the management and business affairs of the Company, all within the restrictions as shall be set forth by the Board of Directors in compliance with applicable laws and regulations.

The Board of Directors, acting in the best interest of the Company, may decide, in the manner described in the sales documents of the shares of the Company, that (i) all or part of the assets of the Company or of any Sub-Fund be co-managed on a segregated basis with other assets held by other investors, including other undertakings for collective investment and/or their sub-funds, or that (ii) all or part of the assets of two or more Sub-Funds of the Company be co-managed amongst themselves on a segregated or on a pooled basis.

The Company is authorized (i) to employ techniques and instruments relating to transferable securities provided that such techniques and instruments are used for the purpose of efficient portfolio management and (ii) to employ techniques and instruments intended to provide protection against exchange risks in the context of the management of its assets and liabilities.

Art. 19. Conflict of interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have in any transaction of the Company an interest opposite to the interests of the Company, such director or officer shall make known to the Board of Directors such opposite interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of shareholders.

The term "opposite interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or without interest in any matter, position or transaction involving any person, company or entity as may from time to time be determined by the Board of Directors in its discretion.

Art. 20. Indemnification of directors. The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 21. Auditor. The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an independent auditor ("réviseur d'entreprises agréé", the "Auditor") appointed by the general meeting of shareholders and remunerated by the Company.

The Auditor shall fulfil all duties prescribed by the 2007 Law.

Title IV. General meetings - Accounting year - Distributions

Art. 22. General meetings of shareholders of the company. The general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the shareholders regardless of the class of shares held by them. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The general meeting of shareholders shall meet upon call by the Board of Directors.

It may also be called upon the request of shareholders representing at least one tenth of the share capital.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg at a place specified in the notice of meeting, each year on the 15th day of the month of May at 11:00 am.

If such day is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Shareholders shall meet upon call by the Board of Directors pursuant to a notice setting forth the agenda sent at least eight days prior to the meeting to each registered shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders. The giving of such notice to registered shareholders need not be justified to the meeting. The agenda shall be prepared by the Board of Directors except in the instance where the meeting is called on the written demand of the shareholders in which instance the Board of Directors may prepare a supplementary agenda.

Given that all shares are in registered form and if no publications are made, notices to shareholders may be mailed by registered mail only.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders in order to attend any meeting of shareholders.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Each share of whatever class is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder and who may be a director of the Company.

Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

Art. 23. General meetings of shareholders in a Sub-Fund or in a class of shares. The shareholders of the class or classes issued in respect of any Sub-Fund may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Sub-Fund.

In addition, the shareholders of any class of shares may hold, at any time, general meetings for any matters which are specific to such class.

The provisions of Article 22, paragraphs 2, 3, 7, 8, 9, 10 and 11 shall apply to such general meetings.

Each share is entitled to one vote in compliance with Luxembourg law and these Articles. Shareholders may act either in person or by giving a written proxy to another person who needs not be a shareholder and may be a director of the Company.

Unless otherwise provided for by law or herein, the resolutions of the general meeting of shareholders of a Sub-Fund or of a class of shares are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

Art. 24. Termination and Amalgamation of Sub-Funds or classes of shares. In the event that for any reason the value of the total net assets in any Sub-Fund or the value of the net assets of any class of shares within a Sub-Fund has decreased to, or has not reached, an amount determined by the Board of Directors to be the minimum level for such Sub-Fund, or such class of shares, to be operated in an economically efficient manner or in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation or as a matter of economic rationalization, the Board of Directors may decide to redeem all the shares of the relevant class or classes at the net asset value per share (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) calculated on the Valuation Day at which such decision shall take effect. The Company shall serve a notice to the holders of the relevant class or classes of shares prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons and the procedure for the redemption operations: registered holders shall be notified in writing. Unless it is otherwise decided in the interests of, or to keep equal treatment between the shareholders, the shareholders of the Sub-Fund or of the class of shares concerned may continue to request redemption of their shares free of charge (but taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) prior to the date effective for the compulsory redemption.

Notwithstanding the powers conferred to the Board of Directors by the preceding paragraph, the general meeting of shareholders of any one or all classes of shares issued in any Sub-Fund will, in any other circumstances, have the power, upon proposal from the Board of Directors, to redeem all the shares of the relevant class or classes and refund to the shareholders the net asset value of their shares (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) calculated on the Valuation Day at which such decision shall take effect. There shall be no quorum requirements for such general meeting of shareholders which shall decide by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting at such meeting.

Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with the Custodian for a period of nine (9) months after the decision of the Board of Directors, respectively the general meeting of shareholders; after such period, the assets will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto.

All redeemed shares may be cancelled.

Under the same circumstances as provided by the first paragraph of this Article, the Board of Directors may decide to allocate the assets of any Sub-Fund to those of another existing Sub-Fund within the Company or to another undertaking for collective investment organized under the provisions of the 2007 Law or to another sub-fund within such other undertaking for collective investment (the "new Fund") and to redesignate the shares of the class or classes concerned as shares of another class (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to shareholders). Such decision will be published in the same manner as described in the first paragraph of this Article one month before its effectiveness (and, in addition, the publication will contain information in relation to the new Fund), in order to enable shareholders to request redemption of their shares, free of charge, during such period.

Notwithstanding the powers conferred to the Board of Directors by the preceding paragraph, a contribution of the assets and of the liabilities attributable to any Sub-Fund to another Sub-Fund within the Company may in any other circumstances be decided upon by a general meeting of the shareholders of the class or classes of shares issued in the Sub-Fund concerned for which there shall be no quorum requirements and which will decide upon such an amalgamation by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting at such meeting.

Furthermore, in other circumstances than those described in the first paragraph of this Article, a contribution of the assets and of the liabilities attributable to any Sub-Fund to another undertaking for collective investment referred to in the fifth paragraph of this Article or to another sub-fund within such other undertaking for collective investment shall require a resolution of the shareholders of the class or classes of shares issued in the Sub-Fund concerned taken with a

fifty per cent (50%) quorum requirement of the shares in issue and adopted at a two-thirds (2/3) majority of the shares present or represented and voting, except when such an amalgamation is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment of the contractual type ("fonds commun de placement") or a foreign based undertaking for collective investment, in which case resolutions shall be binding only on such shareholders who have voted in favor of such amalgamation.

Art. 25. Accounting year. The accounting year of the Company shall commence on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year.

The Company shall publish an annual report in accordance with the legislation in force.

Art. 26. Distributions. The general meeting of shareholders of the class or classes issued in respect of any Sub-Fund shall, upon proposal of the Board of Directors and within the limits provided by law, determine how the results of such Sub-Fund shall be disposed of, and may from time to time declare, or authorize the Board of Directors to declare, distributions.

For any class of shares entitled to distributions, the Board of Directors may decide to pay interim dividends in compliance with the conditions set forth by law.

Payments of distributions to holders of registered shares shall be made to such shareholders at their addresses in the register of shareholders.

Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the Board of Directors shall determine from time to time.

The Board of Directors may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as may be set forth by the Board of Directors.

Any distribution that has not been claimed within five years of its declaration shall be forfeited and revert to the relevant series in the class or classes of shares issued in respect of the relevant Sub-Fund.

No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

Title V. Final provisions

Art. 27. Custodian. To the extent required by law, the Company will enter into a custody agreement with a banking or saving institution as defined by the law of April 5, 1993 on the financial sector, as amended (herein referred to as the "Custodian").

The Custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the 2007 Law.

If the Custodian desires to retire, the Board of Directors shall use its best endeavours to find a successor custodian within two (2) months of the effectiveness of such retirement. The directors may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed to act in the place thereof.

Art. 28. Dissolution of the company. The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements referred to in Article 30 hereof.

Whenever the share capital falls below two-thirds of the minimum capital indicated in Article 5 hereof, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting of shareholders by the Board of Directors. The general meeting, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the shares represented at the meeting.

The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting of shareholders whenever the share capital falls below one-fourth of the minimum capital set by Article 5 hereof; in such an event, the general meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided at the majority of one fourth of the shares present and represented at the meeting.

The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one-fourth of the legal minimum, as the case may be.

Art. 29. Liquidation. Liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and their compensation.

Art. 30. Amendments to the articles of incorporation. These Articles may be amended by a general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements provided by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

Art. 31. Statement. Words importing a masculine gender also include the feminine gender and words importing persons or shareholders also include corporations, partnerships associations and any other organized group of persons whether incorporated or not.

Art. 32. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law and the 2007 Law as such laws have been or may be amended from time to time.

Transitional dispositions

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2009.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2010.

Subscription and Payment

The subscriber has subscribed and has paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

CapMan plc	31,000 shares
Total:	31,000 shares

All the shares have been entirely paid-in so that the amount of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the 1915 Law and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the management company of the Company as a result of the formation of the Company are estimated at approximately EUR 3,000.-.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, representing the entire subscribed capital, has immediately passed the following resolutions:

1. The address of the Company is set at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
2. The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).
3. The following persons are appointed as directors for a maximum period of six (6) years, their mandate expiring on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2015:
 - a. Ms Kaisa Arovaara, Chief Financial Officer of CapMan plc, born in Helsinki, Finland on 3 July 1970, residing at Rauduntie 8 C, 02310 Espoo, Finland;
 - b. Mr Benoni Dufour, Director, born on 11 July 1957 in Ostend, Belgium, residing at 15, Op der Sank, L-5713 Aspelt;
 - c. Mr Serge Bijmens, Director, born on 29 December 1964 in Wilrijk, Belgium, residing at 3, rue Munster, L-2610 Luxembourg.
4. The following is appointed as independent auditor for the same period:
PricewaterhouseCoopers S.á r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person appearing before the Notary signed together with the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente juin.

Par devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CapMan plc, une société anonyme de droit finnois, ayant son siège social à Korkeavuorenkatu 32, 00130 Helsinki, Finlande,

dûment représentée par Madame Nicole Schmidt-Troje, avocat, résidant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donné à Helsinki, Finlande, le 23 juin 2009.

La prédite procuration, signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera déposée auprès des autorités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant ès qualités, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts (les "Statuts") d'une société anonyme qualifiée de société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé qu'il constitue.

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est créé par les présents Statuts entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination de "CapMan Fund Investments SICAV-SIF" (ci-après la "Société").

Art. 2. Siège Social.

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par décision du conseil d'administration (le "Conseil d'Administration"), des succursales, filiales ou des bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger (mais en aucun cas aux Etats-Unis d'Amérique, ses territoires ou possessions).

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec des personnes à l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert temporaire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet. L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières, de même qu'en autres avoirs et instruments financiers autorisés par la loi avec l'objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses avoirs.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, au sens le plus large autorisé par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la "Loi de 2007").

Titre II. Capital social - Actions - Valeur nette d'inventaire

Art. 5. Capital Social - Catégories d'actions - Compartiments. Le capital de la Société sera représenté par des actions entièrement libérées, sans mention de valeur, et sera à tout moment égal à la somme des actifs nets de la Société, établis conformément à l'Article 11 ci-dessous. Le capital minimum sera celui prévu par la loi, soit actuellement un million deux cent cinquante mille Euro (EUR 1.250.000). Le capital initial de la Société est de trente et un mille Euro (EUR 31.000) représenté par trente et un mille (31.000) actions entièrement libérées et sans valeur nominale. Le capital minimum de la Société devra être atteint endéans une période de douze (12) mois suivant la date à laquelle la Société a été agréée comme organisme de placement collectif selon le droit luxembourgeois.

Les actions à émettre conformément à l'Article 7 ci-dessous pourront être émises, au choix du Conseil d'Administration, au titre de différentes catégories. Le produit de toute émission d'actions relevant d'une catégorie déterminée sera investi dans des avoirs et instruments financiers autorisés par la loi, suivant la politique d'investissement déterminée par le Conseil d'Administration pour les Compartiments (tels que définis ci-après), établi pour la (les) catégorie(s) d'actions concernée(s), compte tenu des restrictions d'investissement prévues par la loi ou adoptées par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration établira une masse d'avoirs constituant un compartiment (chacun un "Compartiment" ou "Fonds" et ensemble les "Compartiments"), au sens de l'Article 71 de la Loi de 2007, correspondant à une catégorie d'actions ou correspondant à plusieurs catégories d'actions, de la manière décrite à l'Article 11 ci-dessous. Dans les relations des actionnaires entre eux, cette masse sera investie au profit exclusif de la catégorie ou des catégories d'actions concernées. La Société sera considérée comme constituant une seule et même entité juridique. Toutefois, vis-à-vis des tiers et en particulier des créanciers de la Société, chaque Compartiment sera seulement responsable pour les engagements attribuables à ce Compartiment.

Le Conseil d'Administration pourra établir chaque Compartiment pour une durée illimitée ou limitée. Dans ce dernier cas, la Société rachètera, à l'échéance de la durée du Compartiment, toutes les actions des catégories d'actions concernées, conformément à l'Article 8 ci-après, nonobstant les dispositions de l'Article 24 ci-après. Concernant la relation entre actionnaires, chaque Compartiment sera considéré comme une entité séparée.

Les documents de vente des actions de la Société devront indiquer la durée de chaque Compartiment.

Au sein de chaque Compartiment, des actions pourront être émises en série, représentant toutes les actions émises à chaque Jour d'Evaluation pour chaque catégorie d'actions.

Pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondant à chaque catégorie d'actions seront, s'ils ne sont pas exprimés en EUR, convertis en EUR et le capital sera égal au total des avoirs nets de toutes les catégories d'actions.

Art. 6. Forme des actions.

(1) La Société n'émettra que des actions nominatives.

Toutes les actions nominatives émises de la Société seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; le registre doit indiquer le nom de chaque

propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société et le nombre d'actions nominatives qu'il détient ainsi que le montant libéré pour chaque fraction d'action.

La propriété de l'action nominative s'établit par une inscription sur le registre des actions nominatives. La Société décidera si un certificat constatant cette inscription sera délivré à l'actionnaire ou si celui-ci recevra une confirmation écrite de sa qualité d'actionnaire. Le Conseil d'Administration pourra, à sa discrétion, émettre des certificats globaux.

Les certificats d'actions seront signés par deux administrateurs. Les deux signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe. Toutefois, une des signatures pourra être apposée par une personne déléguée à cet effet par le Conseil d'Administration; dans ce cas, elle devra être manuscrite. La Société pourra émettre des certificats provisoires dans les formes qui seront déterminées par le Conseil d'Administration.

(2) Le transfert d'actions nominatives se fera (i) si des certificats d'actions ont été émis, par la remise à la Société du ou des certificats d'actions nominatives et de tous autres documents de transfert exigés par la Société, ou bien (ii) s'il n'a pas été émis de certificats, par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actions nominatives, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires valablement constitués à cet effet. Tout transfert d'actions nominatives sera inscrit au registre des actions nominatives, pareille inscription devant être signée par un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société, ou par une ou plusieurs autres personnes désignées à cet effet par le Conseil d'Administration.

(3) Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite à son tour au registre des actions nominatives.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, mention en sera faite au registre des actions nominatives, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Celui-ci pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des actions nominatives par une déclaration écrite, envoyée à la Société à son siège social ou à telle autre adresse fixée par celle-ci en temps opportun.

(4) Lorsqu'un actionnaire peut justifier de façon satisfaisante pour la Société, que son certificat d'actions a été égaré, endommagé ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande, aux conditions et garanties que la Société déterminera, notamment sous forme d'émission de certificats d'assurance, sans préjudice de toute autre forme de garantie que la Société pourra exiger. Dès l'émission du nouveau certificat, sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original, pour lequel le duplicata aura été émis, n'aura plus de valeur.

Les certificats endommagés peuvent être annulés par la Société et remplacés par des certificats nouveaux.

La Société peut à son gré mettre en compte à l'actionnaire le coût du duplicata ou du nouveau certificat, ainsi que toutes les dépenses raisonnables encourues par la Société en relation avec l'émission du certificat de remplacement et son inscription au registre des actions nominatives ou avec l'annulation du certificat original.

(5) La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. A défaut de la désignation d'un tel mandataire tous les droits attachés à ces actions seront suspendus.

(6) La Société peut décider d'émettre des fractions d'actions. Une fraction d'action ne confère pas le droit de vote mais donnera droit à une fraction correspondante des actifs nets attribuables à la catégorie d'actions concernée.

Art. 7. Emission des Actions. Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre à tout moment et sans limitation des actions nouvelles entièrement libérées, sans réserver aux actionnaires anciens un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le Conseil d'Administration peut restreindre la fréquence à laquelle les actions seront émises dans une catégorie; le Conseil d'Administration peut, notamment, décider que les actions d'une catégorie seront uniquement émises pendant une ou plusieurs périodes déterminées ou à toute autre périodicité telle que prévue dans les documents de vente des actions de la Société.

Lorsque la Société offre des actions en souscription, le prix par action offerte sera égal à la valeur nette d'inventaire par action de la catégorie concernée, déterminée conformément à l'Article 11 ci-dessous du Jour d'Evaluation conformément avec la politique déterminée périodiquement par le Conseil d'Administration. Ce prix sera majoré en fonction d'un pourcentage estimé de coûts et dépenses incombant à la Société quand elle investit les résultats de l'émission et en fonction des commissions de vente applicables, tels qu'approuvés de temps à autre par le Conseil d'Administration. Le prix ainsi déterminé sera payable endéans une période déterminée par le Conseil d'Administration qui n'excédera pas dix (10) jours ouvrables au Luxembourg à partir du Jour d'Evaluation applicable. Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou autre mandataire dûment autorisé à cette fin, la charge d'accepter les souscriptions, de recevoir en paiement le prix des actions nouvelles à émettre et de les délivrer.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou autre mandataire dûment autorisé à cette fin, la charge d'accepter les souscriptions, de recevoir en paiement le prix des actions nouvelles à émettre et de les délivrer.

Dans le cas où des actions souscrites ne sont pas payées, la Société peut annuler leur émission tout en se réservant le droit de réclamer ses frais d'émission et commissions.

Art. 8. Rachat des actions. Tout actionnaire a le droit de demander à la Société qu'elle lui rachète pour chaque Jour d'Évaluation particulier tout ou partie des actions de chaque catégorie qu'il détient au sein de chaque Compartiment, selon les modalités fixées par le Conseil d'Administration dans les documents de vente des actions de la Société. Si la possibilité de demander le rachat des actions est prévue, les règles suivantes seront applicables:

Si le Compartiment pour lequel la demande de rachat a été soumise ne dispose pas de liquidités suffisantes pour payer la demande de rachat au Jour d'Évaluation pertinent pour la demande de rachat qui a été soumise, la demande de rachat ne sera exécutée que lorsque (i) un nombre suffisant d'avoirs du Compartiment concerné aura été vendu sur le marché secondaire ou (ii) un nombre suffisant d'actifs sous-jacents du Compartiment sera arrivé à terme et les produits de liquidation pertinents auront été versés à la Société.

Le Conseil d'Administration peut restreindre la fréquence à laquelle les actions seront rachetées dans chaque catégorie d'actions; le Conseil d'Administration peut notamment décider que les actions de chaque catégorie d'actions ne seront uniquement rachetées qu'au(x) Jour(s) d'Évaluation (individuellement "Jour de Rachat" et collectivement "Jours de Rachat") prévu(s) dans les documents de vente des actions de la Société.

Le prix de rachat par action sera payable pendant une période prévue par le Conseil d'Administration et/ou dans les documents de vente, pourvu que les certificats d'actions, s'il y en a, et les documents de transfert aient été reçus par la Société, sous réserve des dispositions de l'Article 12 ci-dessous. Les actions de chaque Compartiment ne seront pas rachetées lorsque le calcul de la valeur nette d'inventaire par action dans ce Compartiment est suspendu conformément aux dispositions de l'Article 12 ci-dessous.

Le prix de rachat sera égal à la valeur nette d'inventaire par action de la catégorie concernée dans le Compartiment concerné, déterminée conformément aux dispositions de l'Article 11 ci-dessous, diminuée des frais et commissions (s'il y a lieu) au taux fixé par les documents de vente des actions. Ce prix de rachat pourra être arrondi vers le haut ou vers le bas à l'unité la plus proche de la devise concernée, ainsi que le Conseil d'Administration le déterminera.

Au cas où l'exécution d'une demande de rachat d'actions aurait pour effet de réduire le nombre ou la valeur nette d'inventaire totale des actions qu'un actionnaire détient dans une catégorie en dessous d'un certain nombre ou d'une certaine valeur déterminé(e) par le Conseil d'Administration, la Société peut décider de traiter la demande de cet actionnaire comme une demande de rachat de toutes les actions de l'intéressé relevant de cette catégorie d'actions. La Société peut par ailleurs obliger un actionnaire au rachat de toutes ses actions lorsque la valeur nette d'inventaire totale des actions détenues par cet actionnaire tombe en dessous de la valeur déterminée. La Société a le droit de transférer à sa discrétion et sans frais, les actions d'une catégorie en une catégorie d'actions approprié si le nombre des actions d'un actionnaire tombe en-dessous du minimum requis une catégorie d'action.

Par ailleurs, si à une Date de Rachat donnée, les demandes de rachat faites conformément au présent Article et les demandes de conversion faites conformément à l'Article 9 des présents Statuts dépassent un certain seuil déterminé par le Conseil d'Administration par rapport au nombre d'actions en circulation dans une catégorie d'actions déterminée, le Conseil d'Administration peut décider que le rachat ou la conversion de tout ou partie de ces actions sera, sur une base proportionnelle pour chaque actionnaire demandant le rachat, reporté pendant une telle période et soumis à de telles conditions que le Conseil d'Administration aura déterminées comme étant dans l'intérêt de la Société. Ces demandes de rachat et de conversion seront traitées lors du premier Jour de Rachat suivant cette période, prioritairement par rapport aux demandes introduites postérieurement.

La Société aura le droit, si le Conseil d'Administration en décide ainsi, de satisfaire au paiement du prix de rachat à chaque actionnaire consentant par l'attribution en nature à l'actionnaire d'investissements provenant de la masse des avoirs constituée en fonction de telle(s) catégorie(s) d'actions d'égale valeur (calculée suivant la procédure décrite à l'Article 11) au Jour de Rachat auquel le prix de rachat est calculé, à hauteur de la valeur des actions à racheter. La nature et le type d'avoirs à transférer en pareil cas seront déterminés sur une base équitable et raisonnable sans être préjudiciables aux intérêts des autres détenteurs d'actions de la ou des catégories dont il est question, et l'évaluation dont il sera fait usage devra être confirmée par un rapport spécial du réviseur de la Société. Les coûts de tels transferts devront être supportés par le cessionnaire.

Toutes les actions rachetées seront annulées.

Art. 9. Conversion des actions. A défaut de décision contraire par le Conseil d'Administration dans les documents de vente pour certaines catégories d'actions, tout actionnaire est autorisé à demander la conversion de tout ou partie des actions d'une catégorie d'un Compartiment en actions de la même catégorie d'un autre Compartiment ou en actions d'une autre catégorie existante du même ou d'un autre Compartiment, étant entendu que le Conseil d'Administration pourra soumettre ces conversions à des conditions et au paiement de frais et charges dont il déterminera le montant.

Le prix de conversion des actions d'une catégorie à une autre sera calculé par référence à la valeur nette d'inventaire respective des deux catégories d'actions concernées, calculée le même Jour de Rachat.

Au cas où l'exécution d'une demande de conversion d'actions aurait pour effet de réduire le nombre ou la valeur nette d'inventaire totale des actions qu'un actionnaire détient dans une catégorie en dessous d'un certain nombre ou d'une certaine valeur déterminé(e) par le Conseil d'Administration, la Société peut décider de traiter la demande de cet actionnaire comme une demande de conversion de toutes les actions de l'intéressé relevant de cette catégorie d'actions. La Société peut par ailleurs, à sa discrétion, obliger un actionnaire à la conversion sans frais de toutes ses actions lorsque la valeur nette d'inventaire totale des actions détenues par cet actionnaire tombe en dessous de la valeur déterminée.

Les actions de chaque Compartiment ne seront pas converties lorsque le calcul de la valeur nette d'inventaire par action dans chaque Compartiment est suspendu conformément aux dispositions de l'Article 12 ci-dessous.

Les actions, dont la conversion en actions d'une autre catégorie a été effectuée, seront annulées.

Art. 10. Restrictions à la propriété des actions. La Société pourra restreindre ou empêcher la possession de ses actions par toute personne, firme ou société, si, de l'avis de la Société, une telle possession peut être préjudiciable pour la Société, si elle peut entraîner une violation légale ou réglementaire, luxembourgeoise ou étrangère, ou s'il en résultait que la Société pourrait encourir des charges fiscales ou autres désavantages financiers qu'elle n'aurait pas encourus autrement (ces personnes, firmes ou sociétés, à déterminer par le Conseil d'Administration, sont ci-après désignées "Personnes Non Autorisées").

A cet effet, la Société pourra:

A. - refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions lorsqu'il apparaît que cette inscription ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété ou le bénéfice économique de ces actions à une Personne Non Autorisée; et

B. - à tout moment, demander à toute personne figurant au registre des actionnaires, ou à toute autre personne qui demande à s'y faire inscrire, de lui fournir tous renseignements qu'elle estime nécessaires, éventuellement appuyés d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou vont appartenir économiquement à une Personne Non Autorisée, ou si cette inscription au registre pourrait avoir pour conséquence le bénéfice économique de ces actions par une Personne Non Autorisée; et

C. - refuser d'accepter, lors de toute assemblée d'actionnaires de la Société, le vote de toute Personne Non Autorisée; et

D. - s'il apparaît à la Société qu'une Personne Non Autorisée, seule ou avec toute autre personne, est le bénéficiaire économique d'actions de la Société, elle pourra l'enjoindre de vendre ses actions et de prouver cette vente à la Société dans les trente (30) jours de cette injonction. Si l'actionnaire en question manque à son obligation, la Société pourra procéder ou faire procéder au rachat forcé de l'ensemble des actions détenues par cet actionnaire, en respectant la procédure suivante:

(1) La Société enverra un second préavis (ci-après l'"Avis d'Achat") à l'actionnaire possédant les actions ou apparaissant au registre des actionnaires comme étant le propriétaire des actions à racheter; l'Avis d'Achat spécifiera les actions à acheter, la manière suivant laquelle le Prix d'Achat sera déterminé et le nom de l'acheteur.

L'Avis d'Achat sera envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite au registre des actionnaires de la Société. L'actionnaire en question sera alors obligé de remettre à la Société sans délai le ou les certificat(s), le cas échéant, représentant les actions spécifiées dans l'Avis d'Achat.

Immédiatement après la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'Avis d'Achat, l'actionnaire en question cessera d'être propriétaire des actions spécifiées dans l'Avis d'Achat; son nom sera rayé du registre des actionnaires, et le ou les certificat(s) représentant ces actions nominatives seront annulés.

(2) Le prix auquel chaque action sera achetée (le "Prix d'Achat") sera basé sur la valeur nette d'inventaire par action de la catégorie concernée au Jour d'Evaluation déterminé par le Conseil d'Administration pour le rachat d'actions de la Société et immédiatement antérieure à la date de l'Avis d'Achat ou immédiatement postérieure à la remise du ou des certificat(s) représentant les actions spécifiées dans cet avis, en retenant toujours le prix le moins élevé, le tout selon la procédure prévue à l'Article 8 des présents Statuts, diminué des frais prévus.

(3) Le paiement du Prix d'Achat à l'ancien propriétaire est en principe effectué dans la devise déterminée par le Conseil d'Administration pour le paiement du prix de rachat des actions de la catégorie concernée; le prix sera déposé pour le paiement à l'ancien propriétaire par la Société, auprès d'une banque au Luxembourg ou à l'étranger (telle que spécifiée dans l'Avis d'Achat), après que le Prix d'Achat ait été arrêté suite à la remise du ou des certificats indiqués dans l'Avis d'Achat conjointement aux coupons non échus y attachés. Dès signification de l'Avis d'Achat, l'ancien propriétaire ne pourra plus faire valoir de droits sur ces actions ni exercer aucune action contre la Société et ses avoirs, à part le droit de recevoir le Prix d'Achat déposé (sans intérêts) de la banque après remise effective du ou des certificats tel que mentionné ci-dessus. Au cas où le prix de rachat n'aurait pas été réclamé dans les cinq ans à compter de la date spécifiée dans l'Avis d'Achat, ce prix ne pourra plus être réclamé et reviendra à la (aux) catégorie(s) d'actions concernée(s). Le Conseil d'Administration aura tous les pouvoirs pour prendre en temps opportun toutes les mesures nécessaires pour rendre effectif ce droit de retour et autoriser une telle action au nom de la Société.

(4) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés par le présent Article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y aurait pas de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne, ou que la propriété réelle des actions était autre que celle admise par la Société à la date de l'Avis d'Achat, sous réserve que la Société ait, dans ce cas, exercé ses pouvoirs de bonne foi.

Les termes de "Personnes Non Autorisées" tels qu'utilisés dans les présents Statuts ne regroupent ni les souscripteurs d'actions de la Société émises à l'occasion de la constitution de la Société pendant que tel souscripteur détient de telles actions, ni les courtiers en valeurs mobilières qui acquièrent des actions avec l'intention de les distribuer à l'occasion d'une émission d'actions par la Société.

Les Ressortissants des Etats-Unis d'Amérique, tels que définis au présent Article, constituent une catégorie particulière de Personnes Non Autorisées.

Lorsqu'il apparaît à la Société qu'une Personne Non Autorisée est un Ressortissant des Etats-Unis d'Amérique, qui seul ou avec d'autres personnes est le bénéficiaire des actions, la Société peut sans délai racheter d'office ou faire racheter de tout actionnaire l'ensemble des actions détenues par cet actionnaire. Dans ce cas, la clause D (1) ci-dessus ne sera pas applicable.

Au sens des présents Statuts, les termes de "Ressortissant des Etats-Unis", visent pour les personnes physiques, tout citoyen des Etats-Unis d'Amérique (et certains cas d'anciens citoyens américains tels que définis dans les lois fiscales américaines sur le revenu) ou "résident étranger" au sens des lois fiscales américaines sur le revenu et en vigueur en temps opportun.

Concernant les personnes autres que les personnes physiques, les termes "Ressortissant des Etats-Unis" visent (i) une société ou association ou autre entité créée ou organisée en vertu des lois des Etats-Unis d'Amérique ou de tout état des Etats-Unis d'Amérique; (ii) un trust lorsque (a) un tribunal américain est à même d'exercer une juridiction primaire sur ce trust et (b) un ou plusieurs mandataires américains ont l'autorité de contrôler toutes les décisions substantielles de ce trust et (iii) une succession (a) qui est soumise à la fiscalité américaine sur son revenu mondial de quelque provenance que ce soit; ou (b) pour laquelle un Ressortissant des Etats-Unis agit en tant qu'exécuteur ou administrateur dispose d'un pouvoir discrétionnaire unique d'investissement sur tous les avoirs de la succession et que la succession n'est pas soumise à une loi étrangère. Le terme "Ressortissant des Etats-Unis" vise également toute entité organisée principalement à des fins d'investissement passif tels qu'un fonds ("commodity pool"), une société d'investissement ou une autre entité similaire (autre qu'un plan de retraite pour les employés, fondés de pouvoir ou directeurs de toute entité organisée et ayant son établissement principal hors des Etats-Unis) qui a été constituée dans un but de faciliter l'investissement par un Ressortissant des Etats-Unis dans un fonds ("commodity pool") pour lequel l'opérateur est exempt de certaines exigences imposées par le chapitre 4 des règles promulguées par la United States Commodity Futures Trading Commission en vertu du fait que ses participants ne sont pas des Ressortissants des Etats-Unis. "Etats-Unis" visent les Etats-Unis d'Amérique (y compris ses Etats et le District de Columbia), ses territoires, possessions et autres lieux soumis à sa juridiction.

Les actions de la Société ne peuvent être émises qu'à des investisseurs avertis au sens de la Loi de 2007. Un investisseur averti au sens de la Loi de 2007 est un investisseur institutionnel, un investisseur professionnel, ou toute autre personne qui déclare par écrit son adhésion au statut d'investisseur averti et soit (i) investit un minimum de EUR 125.000 dans la Société soit (ii) bénéficie d'une appréciation, de la part d'un établissement de crédit au sens de la Directive 2006/48/CE, d'une entreprise d'investissement au sens de la Directive 2004/39/CE ou d'une société de gestion au sens de la Directive 2001/107/CE certifiant son expertise, son expérience et sa connaissance pour apprécier d'une manière adéquate le placement effectué dans la Société. Toute personne qui ne peut être qualifiée d'investisseur averti sera également considérée comme Personne Non Autorisée.

Art. 11. Calcul de la valeur nette d'inventaire par action. La valeur nette d'inventaire par action de chaque catégorie d'actions d'une série d'un Compartiment concerné sera exprimée dans la devise de référence (telle que définie dans les documents de vente des actions) du Compartiment concerné et, le cas échéant, dans un Compartiment, exprimé dans la devise de référence pour la catégorie d'actions d'une série de ce Compartiment. La valeur nette d'inventaire sera déterminée en divisant au Jour d'Évaluation les actifs nets de la Société correspondant à chaque catégorie d'actions d'un Compartiment, constitués par la portion des avoirs moins la portion des engagements attribuables à cette catégorie d'actions au Jour d'Évaluation concerné, par le nombre d'actions de cette catégorie en circulation à ce moment, le tout en conformité avec les règles d'évaluation décrites ci-dessous. La valeur nette d'inventaire par action ainsi obtenue sera arrondie vers le haut ou vers le bas à l'unité la plus proche de la devise concernée tel que le Conseil d'Administration le déterminera. Si depuis la date de détermination de la valeur nette d'inventaire, un changement substantiel des cours sur les marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société attribuables à la catégorie d'actions concernée sont négociés ou cotés, est intervenu, la Société peut annuler la première évaluation et effectuer une deuxième évaluation dans un souci de sauvegarde des intérêts de l'ensemble des actionnaires et de la Société, auquel cas toutes les demandes de rachat et de souscription seront effectuées sur base de cette deuxième évaluation.

L'évaluation de la valeur nette d'inventaire des différentes catégories d'actions dans les séries concernées se fera de la manière suivante:

I. Les avoirs de la Société comprendront:

- 1) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts courus;
- 2) tous les effets, billets à ordre exigibles et créances, y compris le produit des ventes de titres;
- 3) tous les titres, actions, obligations, effets à terme, actions privilégiées, options ou droits de souscription, warrants, instruments du marché monétaire et tout autre investissement et titre négociable détenu par le Compartiment concerné;
- 4) tous les dividendes et distributions payables au Compartiment, soit en liquidités, soit sous la forme d'actions (la Société peut néanmoins effectuer des ajustements afin de tenir compte des fluctuations de la valeur des titres négociables résultant de pratiques telles que les négociations ex-dividende ou ex-droit);
- 5) tous les intérêts courus et à recevoir sur tous les titres productifs d'intérêts appartenant au Compartiment, à moins que ces intérêts ne soient inclus dans le principal de ces titres;

6) les coûts d'établissement de la Société ou du Compartiment visé, pour autant que ceux-ci n'aient pas encore été amortis;

7) les autres actifs immobilisés corporels de la Société ou du Compartiment visé, y compris les locaux, l'équipement et les installations fixes requis;

8) tous les autres avoirs, quelle que soit leur nature, y compris le produit d'opérations sur swaps et les paiements anticipés.

La valeur de ces avoirs sera déterminée de la manière suivante:

a) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des billets d'escompte, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance tels que susmentionnés mais non encore encaissés, consistera dans la valeur nominale de ces avoirs. S'il s'avère toutefois improbable que cette valeur puisse être intégralement payée ou reçue, la valeur sera déterminée en retranchant un montant que le Conseil d'Administration estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

b) L'évaluation des avoirs de la Société se base, pour les valeurs mobilières, les instruments du marché monétaire ou les produits dérivés admis à une cote officielle ou négociés sur un autre marché réglementé, sur le dernier cours disponible sur le marché principal sur lequel ces valeurs, ces instruments monétaires ou ces dérivés sont négociés, tel que fourni par un service de cotation reconnu approuvé par le Conseil d'Administration. Si ce cours n'est pas représentatif de leur valeur probable, l'évaluation de ces valeurs, instruments monétaires ou dérivés et autres avoirs autorisés se base sur leur valeur probable de réalisation, estimée de bonne foi par le Conseil d'Administration.

c) L'évaluation des titres et instruments monétaires non cotés ou négociés sur un marché réglementé se fonde sur la valeur probable de réalisation du titre, estimée de bonne foi par le Conseil d'Administration; les investissements dans des titres de capital à risque autre que les titres mentionnés dans les présentes seront évalués par un ou plusieurs experts indépendants désignés par le Conseil d'Administration sur la base du prix de vente prévisible des actifs concernés et déterminé par l'expert indépendant conformément aux International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines les plus récentes, publiées par l'Association Française d'Investissement en Capital à Risque, la British Venture Capital Association et l'European Private Equity Venture Capital Association.

d) L'évaluation d'autres avoirs se fait avec prudence et de bonne foi par le Conseil d'Administration, conformément aux principes et procédures d'évaluation généralement acceptés.

La valeur de tous les avoirs et engagements non exprimée dans la devise de référence d'un Compartiment sera convertie dans cette devise au dernier taux de change offert par des grandes banques. Si de telles cotations ne sont pas disponibles, le taux de change sera déterminé par le Conseil d'Administration de bonne foi ou par des procédures qu'il aura établies.

Le Conseil d'Administration peut, à sa discrétion, permettre l'utilisation d'une autre méthode d'évaluation s'il considère qu'une telle évaluation reflète mieux la juste valeur d'un avoir de la Société.

II. Les engagements de la Société comprendront:

1) tous les emprunts, effets exigibles, billets à ordre et dettes comptables;

2) tous les engagements connus échus ou non, y compris les obligations contractuelles arrivées à échéance, incluant les paiements réalisés en espèces ou sous la forme d'actifs, y compris le montant de tous les dividendes déclarés par la Société eu égard à chaque Compartiment mais pas encore payés;

3) les provisions pour tout impôt dû en date du Jour d'Évaluation ainsi que tout autre provision autorisée ou approuvée par le Conseil d'Administration;

4) tous les autres engagements de la Société quelle que soit leur nature, eu égard à chaque Compartiment (le cas échéant), à l'exception des engagements représentés par des actions de la Société. Pour déterminer le montant de ces engagements, la Société tiendra compte de l'ensemble des frais à charge de la Société; ces frais peuvent notamment comprendre, sans que cette énumération soit pour autant limitative:

- les frais de constitution;

- les dépenses liées à, ainsi que les commissions payable à: son(s) gestionnaire(s), s'il y a lieu, conseiller(s), comptables, dépositaire et correspondants, agent de registre, agents de transfert, agent(s) payeur(s), courtier(s), distributeur(s), représentant(s) permanent sur les lieux d'enregistrement et réviseur(s);

- les dépenses d'administration, de domiciliation, de services, de promotion, d'impression, de reporting, de publication (y compris de publicité ou de préparation et d'impression de documents de vente des actions de la Société, de memoranda explicatifs, de déclarations d'enregistrement et de rapports annuels) et autres dépenses opérationnelles;

- les coûts d'achat et de vente des actifs;

- les intérêts et charges bancaires;

- les impôts et autres charges gouvernementales;

5) La Société peut calculer les frais administratifs et autres de nature récurrente ou régulière sur la base d'un chiffre estimé pour une année ou d'autres périodes anticipées et peut fixer d'avance des frais proportionnels pour toute période de ce type.

III. Les avoirs seront répartis comme suit:

Le Conseil d'Administration établira une catégorie d'actions à l'égard de chaque Compartiment et pourra établir plusieurs catégories d'actions à l'égard de chaque Compartiment de la manière suivante:

a) Si plusieurs catégories d'actions se rapportent à un Compartiment déterminé, les avoirs attribués à ces catégories seront investis ensemble selon la politique d'investissement spécifique du Compartiment concerné à condition que au sein d'un Compartiment, le Conseil d'Administration peut établir périodiquement des catégories d'actions correspondant à (i) une politique de distribution spécifique, telle que donnant droit à des distributions, ou ne donnant pas droit à des distributions, et/ou (ii) une structure spécifique de frais de vente ou de rachat, et/ou (iii) une structure spécifique de frais de gestion ou de conseil en investissement, et/ou (iv) une structure spécifique de frais de distribution, de services à l'actionnariat ou autres frais; et/ou (v) la devise ou unité de devise dans laquelle la catégorie peut être libellée et basée sur le taux de change entre cette devise ou une unité de devise et la devise de référence du Compartiment concerné et/ou (vi) l'utilisation de différentes techniques de couverture afin de protéger dans la devise de référence du Compartiment concerné les avoirs et revenus libellés dans la devise d'une catégorie d'actions contre les mouvements à long terme de leur devise de cotation et/ou (vii) telles autres caractéristiques que le Conseil d'Administration établira en temps opportun conformément aux lois applicables;

b) Les produits résultant de l'émission d'actions relevant d'une catégorie d'actions seront attribués dans les livres de la Société à la catégorie d'actions concernée du Compartiment et, le cas échéant, le montant correspondant augmentera la proportion des avoirs nets de ce Compartiment attribuables à la catégorie des actions à émettre;

c) Les avoirs, engagements, revenus et frais relatifs à un Compartiment seront attribués à la catégorie d'actions émise par ce Compartiment conformément aux dispositions du point a) ci-dessus;

d) Lorsqu'un avoir découle d'un autre avoir, ce dernier avoir sera attribué, dans les livres de la Société, à la même catégorie d'actions auquel appartient l'avoir dont il découle, et à chaque nouvelle évaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée à la catégorie d'actions correspondante;

e) Au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à une catégorie d'actions déterminée, cet avoir ou engagement sera attribué à toutes les catégories d'actions déterminées, en proportion de leur valeur nette d'inventaire respective ou de telle autre manière que le Conseil d'Administration déterminera de bonne foi, étant entendu que (i) lorsque les avoirs sont détenus sur un seul compte pour compte de plusieurs Compartiments et/ou sont cogérés comme une masse d'avoirs distincte par un mandataire du Conseil d'Administration, le droit respectif de chaque catégorie d'actions correspondra à la proportion de la contribution apportée par cette catégorie d'actions au compte de la cogestion ou à la masse d'avoirs distincte, et (ii) ce droit variera en fonction des contributions et retraits effectués pour compte de la catégorie d'actions concernée, selon les modalités décrites dans les documents de vente des actions de la Société;

f) A la suite de distributions faites aux détenteurs d'actions d'une catégorie, la valeur nette de cette catégorie d'actions sera réduite du montant de ces distributions.

Toutes les règles d'évaluation et détermination devront être interprétées et faites conformément aux principes de comptabilité généralement admis.

En l'absence de mauvaise foi, de négligence ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur nette d'inventaire par le Conseil d'Administration ou par une banque, société ou autre organisation que le Conseil d'Administration peut désigner aux fins de calculer la valeur nette d'inventaire sera définitive et liera la Société ainsi que les actionnaires présents, anciens ou futurs.

IV. Pour les besoins de cet Article:

1) les actions en voie de rachat par la Société conformément à l'Article 8 ci-dessus seront considérées comme actions émises et existantes jusqu'immédiatement après l'heure, fixée par le Conseil d'Administration, du Jour de Rachat au cours duquel une telle évaluation est faite, et seront, à partir de ce moment et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérées comme engagement de la Société;

2) les actions à émettre par la Société seront traitées comme étant créées à partir de l'heure, fixée par le Conseil d'Administration, au Jour d'Évaluation au cours duquel une telle évaluation est faite, et seront, à partir de ce moment, traitées comme une créance de la Société jusqu'à ce que le prix en soit payé;

3) tous investissements, soldes en espèces ou autres avoirs de la Société, exprimés autrement que dans la devise de référence du Compartiment, seront évalués en tenant compte des taux de change, du marché, en vigueur à la date et à l'heure de la détermination de la valeur nette d'inventaire des actions; et

4) à chaque Jour d'Évaluation où la Société aura conclu un contrat dans le but:

- d'acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément d'actif sera considéré comme un engagement de la Société, tandis que la valeur de cet élément d'actif sera considérée comme un avoir de la Société;

- de vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément d'actif sera considéré comme un avoir de la Société et cet élément d'actif à livrer ne sera plus repris dans les avoirs de la Société;

sous réserve cependant que si la valeur ou la nature exacte de cette contrepartie ou de cet élément d'actif ne sont pas connues au Jour d'Évaluation, leur valeur sera estimée par la Société.

Art. 12. Fréquence et Suspension temporaire du calcul de la valeur nette d'inventaire par action, des Emissions et Rachats d'actions. Dans chaque catégorie d'actions, la valeur nette d'inventaire par action ainsi que le prix d'émission, de rachat et de conversion des actions seront déterminés périodiquement par la Société ou par son mandataire désigné à

cet effet, au moins une fois par trimestre à la fréquence que le Conseil d'Administration décidera, tel jour ou moment de calcul étant défini dans les présents Statuts comme "Jour d'Évaluation".

La Société peut suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire par action d'une catégorie déterminée ainsi que l'émission, le rachat et la conversion des actions d'un Compartiment dans les cas suivants:

a) pendant toute période pendant laquelle l'une des principales bourses de valeurs ou autres marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société attribuable à ce Compartiment est cotée ou négociée, est fermée pour une autre raison que pour le congé normal ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues pourvu que telle restriction ou suspension affecte l'évaluation des investissements de la Société y cotés attribuable au Compartiment concerné; ou

b) lorsqu'il existe une situation d'urgence d'après l'avis du Conseil d'Administration par suite de laquelle la Société ne peut pas disposer de ses avoirs attribuables à un Compartiment ou ne peut les évaluer;

c) lorsque les moyens de communication ou de calcul qui sont nécessaires pour déterminer le prix ou la valeur des investissements d'un Compartiment ou les cours en bourse ou d'autres marchés relatifs aux avoirs d'un Compartiment sont hors de service;

d) si pour toute autre raison les prix des investissements de la Société, attribuables à un Compartiment donné, ne peuvent être rapidement et exactement déterminés; ou

e) lors de toute période pendant laquelle la Société est incapable de rapatrier des fonds dans le but d'opérer des paiements pour le rachat d'actions d'un Compartiment ou pendant laquelle les transferts de fonds concernés dans la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou de paiements dus pour le rachat d'actions ne peuvent, de l'avis du Conseil d'Administration, être effectués à des taux de change normaux;

f) suite à la publication d'une convocation à une assemblée générale des actionnaires afin de décider de la mise en liquidation de la Société;

Pareille suspension sera publiée par la Société, si cela est approprié, et sera notifiée aux actionnaires ayant fait une demande de souscription, de rachat ou de conversion d'actions pour lesquelles le calcul de la valeur nette d'inventaire a été suspendu.

Pareille suspension concernant une catégorie d'actions n'aura aucun effet sur le calcul de la valeur nette d'inventaire, l'émission, le rachat et la conversion des actions d'une autre catégorie si les avoirs de cette autre catégorie d'actions ne sont pas affectés dans la même mesure par les mêmes circonstances.

Toute demande de souscription, de rachat ou de conversion sera révocable (i) avec l'accord du Conseil d'Administration ou (ii) en cas de suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire, auquel cas les actionnaires peuvent avertir la Société qu'ils désirent retirer leur demande. Si aucun avis n'est reçu par la Société, cette demande sera traitée au premier Jour d'Évaluation, tel que déterminé pour chaque Compartiment concerné, suivant la fin de la période de suspension.

Titre III. Administration et Surveillance

Art. 13. Administrateurs. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. La durée du mandat d'administrateur est de six (6) ans au maximum. Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat.

Les administrateurs proposés sont indiqués à l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires et seront élus à la majorité des votes des actions présentes ou représentées. Tout candidat non proposé à l'ordre du jour de l'assemblée ne sera élu qu'à la majorité des actions en circulation.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif ou être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de sa prochaine réunion.

Art. 14. Réunions du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui dressera les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que des assemblées générales des actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera les réunions du Conseil d'Administration et les assemblées générales des actionnaires. En son absence, les actionnaires ou le Conseil d'Administration désigneront à la majorité un autre administrateur et, lorsqu'il s'agit d'une assemblée générale, toute autre personne pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

Le Conseil d'Administration pourra nommer des directeurs ou autres fondés de pouvoir dont un directeur général, des directeurs généraux-adjoints et tous autres directeurs et fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Conseil d'Administration. Les directeurs et fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les présents Statuts n'en décident pas autrement, les directeurs et fondés de pouvoir auront les pouvoirs et charges qui leurs sont attribués par le Conseil d'Administration.

Une convocation écrite sera transmise aux administrateurs pour toute réunion du Conseil d'Administration au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans la convocation. Il pourra être passé outre cette convocation si chaque administrateur y consent par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à une réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires qui permettent aux personnes prenant part à cette réunion peuvent de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées.

Les administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés par une résolution du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs, ou tout autre nombre que le Conseil d'Administration pourra déterminer, sont présents ou représentés.

Les décisions du Conseil d'Administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par la personne qui aura présidé la réunion. Les copies des extraits de ces procès-verbaux devant être produites en justice ou ailleurs seront signées valablement par le président de la réunion ou par deux administrateurs.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix pour ou contre une décision, le président aura voix prépondérante.

Le Conseil d'Administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire. Chaque membre du Conseil d'Administration exprimera son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une telle approbation doit être confirmée par écrit, les documents conjoints constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 15. Pouvoirs du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui entrent dans l'objet social, sous réserve de l'observation de la politique d'investissement prévue à l'Article 18 ci-dessous.

Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale d'actionnaires par la loi ou les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 16. Engagement de la société. Vis-à-vis des tiers la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, par la signature conjointe de tous fondés de pouvoir de la Société ou par la signature conjointe d'un administrateur et d'un fondé de pouvoir de la Société ou par toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration.

Art. 17. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration de la Société peut déléguer, sous sa responsabilité, ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société (y compris le droit d'agir en tant que signataire autorisé de la Société) et ses pouvoirs relatifs à la mise en oeuvre de l'objet de la Société à une ou plusieurs personnes physiques ou morales qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, qui auront les pouvoirs leur conférés par le Conseil d'Administration et qui peuvent, si le Conseil d'Administration les y autorise, sous-déléguer leurs pouvoirs.

La Société peut conclure un contrat de gestion d'investissement (le "Contrat de Gestion d'Investissement") avec un ou plusieurs gestionnaires, tels que plus amplement décrits dans les documents de vente des actions de la Société, qui fourniront à la Société des conseils recommandations, et rapports relatifs à la gestion des avoirs de la Société et qui conseilleront le Conseil d'Administration quant au choix des valeurs mobilières et autres avoirs conformément à l'Article 18 des présents Statuts et pourront, sous le contrôle du Conseil d'Administration et sur une base journalière, acheter et vendre à leur discrétion des parts de fonds d'investissement et autres avoirs de la Société et de gérer les portefeuilles des compartiments de façon générale.

Le Conseil d'Administration peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 18. Politiques et Restrictions d'investissement. Le Conseil d'Administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer (i) les politiques d'investissement pour chaque Compartiment, (ii) les techniques de couverture des risques à utiliser pour une catégorie spécifique d'actions, au sein d'un Compartiment, ainsi que (iii) les lignes de conduite à suivre dans l'administration et la conduite des affaires de la Société, sous réserve des restrictions d'investissement adoptées par le Conseil d'Administration conformément aux lois et règlements.

Le Conseil d'Administration, agissant dans l'intérêt de la Société, peut décider, de la manière décrite dans les documents de vente d'actions de la Société, que (i) tout ou partie des avoirs de la Société ou d'un Compartiment peuvent être cogérés, de façon distincte, avec des avoirs détenus par d'autres investisseurs, y compris d'autres organismes de placement collectif et/ou leurs compartiments, ou (ii) tout ou partie des avoirs de deux ou plusieurs Compartiments de la Société peuvent être cogérés, de façon distincte ou commune.

La Société est autorisée (i) à utiliser des techniques et instruments relatifs aux valeurs mobilières, pourvu que ces techniques et instruments soient utilisés pour une gestion de portefeuille efficiente et (ii) à utiliser des techniques et instruments destinés à fournir une protection contre les risques de change dans le contexte de la gestion de ses avoirs et dettes.

Art. 19. Intérêt opposé. Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par la même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir aurait dans quelque affaire de la Société un intérêt opposé à celle-ci, cet administrateur, directeur, ou fondé de pouvoir devra informer le Conseil d'Administration de cet intérêt opposé et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote concernant cette affaire. Rapport en devra être fait à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le terme "intérêt opposé" tel qu'il est utilisé à l'alinéa précédent ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute autre personne, société ou entité juridique que le Conseil d'Administration pourra déterminer à son entière discrétion.

Art. 20. Indemnisation des administrateurs. La Société pourra indemniser tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et autres ayants-droit, des dépenses raisonnablement occasionnées par tous actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur, de directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société, dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf au cas où dans pareils actions au procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement extra-judiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir.

Art. 21. Réviseur. Les données comptables contenues dans le rapport annuel établi par la Société seront contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé qui est nommé par l'assemblée générale des actionnaires et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises agréé accomplira tous les devoirs prescrits par la Loi de 2007.

Titre IV. Assemblées générales - Année sociale - Distributions

Art. 22. Assemblées générales des actionnaires de la société. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'universalité des actionnaires de la Société. Les résolutions prises s'imposent à tous les actionnaires, quelque soit la catégorie d'actions à laquelle ils appartiennent. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration.

Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément au droit luxembourgeois, à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation, le 15 du mois de mai à 11:00 heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans l'avis de convocation.

Les actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil d'Administration, conformément à une convocation énonçant l'ordre du jour envoyé au moins huit jours avant l'assemblée à tout propriétaire d'actions nominatives à son adresse portée au registre des actionnaires. La délivrance de cette convocation aux actionnaires nominatifs ne doit pas être justifiée à l'assemblée. L'ordre du jour sera préparé par le Conseil d'Administration, à l'exception du cas où l'assemblée a été convoquée sur la demande écrite des actionnaires, dans ce cas le Conseil d'Administration peut préparer un ordre du jour supplémentaire.

Dans la mesure où toutes les actions sont des actions nominatives et qu'aucune publication ne doit être faite, les convocations ne peuvent être envoyées que par lettre recommandée aux actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent se considérer comme dûment convoqués et avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour soumis à leur délibération, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action, quelque soit la catégorie dont elle relève, donne droit à une voix, conformément au droit luxembourgeois et aux présents Statuts. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée des actionnaires par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire et qui peut être administrateur de la Société, en lui conférant un pouvoir écrit.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix exprimées.

Art. 23. Assemblées générales des actionnaires d'un compartiment ou d'une catégorie d'actions. Les actionnaires de la (des) catégorie(s) d'actions émise(s) relatives à un Compartiment, peuvent à tout moment, tenir des assemblées générales ayant pour but de délibérer sur des matières ayant trait uniquement à ce Compartiment.

De plus, les actionnaires d'une catégorie d'actions peuvent à tout moment tenir des assemblées générales ayant pour but de délibérer sur des matières ayant trait uniquement à cette catégorie d'action.

Les dispositions de l'Article 22, paragraphes 2, 3, 7, 8, 9, 10 et 11 s'appliquent de la même manière à ces assemblées générales.

Chaque action donne droit à une voix, conformément au droit luxembourgeois et aux présents Statuts. Les actionnaires peuvent être présents en personne à ces assemblées, ou se faire représenter par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire et qui peut être un administrateur de la Société.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires d'un Compartiment ou d'une catégorie d'actions sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 24. Fermeture et Fusion de compartiments ou de Catégories d'actions. Au cas où, pour quelque raison que ce soit, la valeur des avoirs nets dans un Compartiment aurait diminué jusqu'à ou n'aurait pas atteint un montant considéré par le Conseil d'Administration comme étant le seuil minimum en-dessous duquel le Compartiment ou la catégorie d'actions ne peut plus fonctionner d'une manière économiquement efficace, ou dans le cas d'un changement significatif de la situation économique, politique ou monétaire ou dans le but de réaliser une rationalisation économique, le Conseil d'Administration peut décider de procéder au rachat forcé de toutes les actions de la (des) catégorie(s) d'actions émise(s) au titre du Compartiment concerné, à la valeur nette d'inventaire par action applicable le Jour d'Evaluation lors duquel la décision prendra effet (compte tenu des prix et dépenses réels de réalisation des investissements). La Société enverra un avis aux actionnaires de la (des) catégorie(s) d'actions concernée(s) avant la date effective du rachat forcé. Cet avis indiquera les raisons motivant ce rachat de même que la procédure s'y appliquant: les actionnaires nominatifs seront informés par écrit. Sauf décision contraire prise dans l'intérêt des actionnaires ou afin de maintenir l'égalité de traitement entre ceux-ci, les actionnaires du Compartiment ou de la catégorie d'actions concerné pourront continuer à demander le rachat ou la conversion de leurs actions, sans frais (mais compte tenu des prix et dépenses réels de réalisation des investissements) jusqu'à la date d'effet du rachat forcé.

Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil d'Administration par le paragraphe précédent, l'assemblée générale des actionnaires de la ou des catégorie(s) d'actions émise(s) au titre d'un Compartiment pourra, en toute autre circonstance, sur proposition du Conseil d'Administration, racheter toutes les actions de la ou des catégorie(s) émises au sein dudit Compartiment et rembourser aux actionnaires la valeur nette d'inventaire de leurs actions (compte tenu des prix et dépenses réels de réalisation des investissements), calculée le Jour d'Evaluation lors duquel une telle décision prendra effet. Aucun quorum ne sera requis lors de telles assemblées générales et les résolutions pourront être prises par le vote affirmatif de la majorité simple des actions présentes ou représentées à de telles assemblées.

Les avoirs qui n'auront pu être distribués à leurs bénéficiaires lors du rachat seront déposés auprès du Dépositaire pour une période de neuf (9) mois après la décision du Conseil d'Administration, respectivement de l'assemblée générale des actionnaires; passé ce délai, ces avoirs seront versés auprès de la Caisse de Consignations pour compte de leurs ayant-droit.

Toutes les actions ainsi rachetées seront annulées.

Dans les mêmes circonstances que celles décrites au premier paragraphe du présent Article, le Conseil d'Administration pourra décider d'apporter les avoirs d'un Compartiment à ceux d'un autre Compartiment au sein de la Société ou à ceux d'un autre organisme de placement collectif de droit luxembourgeois créé selon les dispositions de la Loi de 2007 ou à ceux d'un compartiment d'un tel autre organisme de placement collectif (le "nouveau Compartiment") et de requalifier les actions de la ou des catégorie(s) concernée(s) comme actions d'une ou de plusieurs nouvelle(s) catégorie(s) (suite à une scission ou à une consolidation, si nécessaire, et au paiement de tout montant correspondant à une fraction d'actions due aux actionnaires). Cette décision sera publiée de la même manière que celle décrite ci-dessus au premier paragraphe du présent Article (laquelle publication mentionnera, en outre, des informations relatives au nouveau Compartiment), afin de permettre aux actionnaires qui le souhaiteraient de demander le rachat ou la conversion de leurs actions, sans frais, pendant cette période.

Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil d'Administration par le paragraphe précédent, l'assemblée générale des actionnaires de la ou des catégorie(s) d'actions émise(s) au titre d'un Compartiment pourra décider, en toute autre circonstance, de fusionner plusieurs Compartiments au sein de la Société. Aucun quorum ne sera requis lors de telles assemblées générales et les résolutions pourront être prises par le vote affirmatif de la majorité simple des actions présentes ou représentées à de telles assemblées.

De plus, dans d'autres circonstances que celles décrites au premier paragraphe du présent Article, l'apport des avoirs et engagements attribuables à un Compartiment à un autre organisme de placement collectif visé au cinquième paragraphe du présent Article ou à un autre compartiment au sein de cet autre organisme de placement collectif devra être approuvé par une décision des actionnaires de la ou des catégories(s) d'actions émise(s) au titre du Compartiment concerné prise à la majorité des deux tiers (2/3) des actions présentes ou représentées à ladite assemblée, qui devra réunir au moins cinquante pour cent (50%) des actions émises et en circulation. Au cas où cette fusion aurait lieu avec un organisme de placement collectif de droit luxembourgeois de type contractuel (fonds commun de placement) ou avec un organisme de placement collectif de droit étranger, les résolutions prises par l'assemblée ne lieront que les actionnaires qui ont voté en faveur de la fusion.

Art. 25. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

La Société publiera un rapport annuel conformément à la législation en vigueur.

Art. 26. Distributions. Dans les limites légales et sur proposition du Conseil d'Administration, l'assemblée générale des actionnaires de la (des) catégorie(s) d'actions émise(s) au titre d'un Compartiment déterminera l'affectation des résultats de ce Compartiment et pourra périodiquement déclarer ou autoriser le Conseil d'Administration à déclarer des distributions.

Pour chaque catégorie d'actions ayant droit à des distributions, le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires, en respectant les conditions prévues par la loi.

Le paiement de toutes distributions aux propriétaires d'actions nominatives se fera à leur adresse portée au registre des actionnaires.

Les distributions pourront être payées dans la devise choisie par le Conseil d'Administration et en temps et lieu qu'il appréciera.

Le Conseil d'Administration pourra décider de distribuer des dividendes sous forme d'actions au lieu de dividendes en espèces en respectant les modalités et les conditions déterminées par le Conseil d'Administration.

Toute distribution déclarée qui n'aura pas été réclamée par son bénéficiaire dans les cinq ans à compter de son attribution, ne pourra plus être réclamée et reviendra à la (aux) catégorie(s) d'actions concernée(s), du Compartiment concerné.

Aucun intérêt ne sera payé sur le dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

Titre V. Dispositions finales

Art. 27. Dépositaire. Dans la mesure requise par la loi, la Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire ou d'épargne au sens de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative à la surveillance du secteur financier (le "Dépositaire").

Le Dépositaire exécutera les devoirs et obligations tels que prévus par la Loi de 2007.

Si le Dépositaire désire se retirer, le Conseil d'Administration s'efforcera de trouver un remplaçant endéans deux (2) mois à partir de la date où la démission devient effective. Le Conseil d'Administration peut révoquer le dépositaire mais il ne pourra révoquer le Dépositaire que si un remplaçant a été nommé pour exercer ses fonctions.

Art. 28. Dissolution de la société. La Société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'Article 30 ci-dessous.

La question de la dissolution de la Société doit de même être soumise par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale lorsque le capital social est devenu inférieur aux deux tiers du capital minimum prévu à l'Article 5 des présents Statuts. L'assemblée générale délibère sans quorum de présence et décide à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

La question de la dissolution de la Société doit en outre être soumise par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale lorsque le capital social est devenu inférieur au quart du capital minimum fixé à l'Article 5 des présents Statuts; dans ce cas, l'assemblée générale délibère sans quorum de présence et la dissolution peut être prononcée par les actionnaires possédant un quart des votes des actions représentées à l'assemblée.

La convocation doit se faire de façon à ce que l'assemblée soit tenue dans le délai de quarante jours à partir de la constatation que les actifs nets de la Société sont devenus inférieurs aux deux tiers respectivement au quart du capital minimum, selon le cas.

Art. 29. Liquidation. La liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 30. Modifications des statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

Art. 31. Déclaration. Les mots, bien qu'écrits au masculin englobent également le genre féminin, les mots "personnes" ou "actionnaires" englobent également les sociétés, associations et tout autre groupe de personnes constitué ou non sous forme de société ou d'association.

Art. 32. Loi applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi de 1915 ainsi qu'à la Loi de 2007, telles que ces lois ont été ou seront modifiées par la suite.

Dispositions transitoires

- 1) La première année sociale commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Paiement

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:

CapMan plc	31.000 actions
Total:	31.000 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euro (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'Article 26 de la Loi de 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais qui sera pris en charge par la société de gestion de la Société à raison de la constitution de la Société est évalué approximativement à EUR 3.000,-.

Résolutions de l'associé unique

L'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
2. Le numéro des administrateurs est fixé à trois (3) et le numéro des réviseurs d'entreprises à un (1).
3. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs pour une durée maximale de six (6) ans, leur mandat prenant fin à l'occasion de l'assemblée générale de 2015:
 - a. Madame Kaisa Arovaara, Chief Financial Officer de CapMan plc, née à Helsinki, Finlande le 3 juillet 1970, résidente à Rauduntie 8 C, 02310 Espoo, Finlande;
 - b. Monsieur Benoît Dufour, Director, né à Ostende, Belgique, le 11 juillet 1957, résidant à 15, Op der Sank, L - 5713 Aspelt;
 - c. Monsieur Serge Bijmens, Director, né à Wilrijk, Belgique, le 29 décembre 1964, résidant à 3, rue Munster, L-2610 Luxembourg.
4. Est nommée réviseur d'entreprises agréé pour la même durée:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été remis aux fins de lecture au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: N. SCHMIDT-TROJE - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 juillet 2009. Relation: LAC/2009/26228. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le quinze juillet de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009090578/242/1483.

(090107925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

ARAGON Service & Administration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.114.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendneun, den sechzehnten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitze in Niederanven.

Sind erschienen:

1.- Herr Manfred HELBACH, Wirtschaftsprüfer, geboren in Trier (Deutschland), am 7. Oktober 1942, wohnhaft in D-54295 Trier, Am Herrenweiher 21 (Deutschland);

2.- Frau Adalina ZENT geborene BROTZEL, Kauffrau, geboren am 24. Februar 1964, wohnhaft in D-54298 Igel, Schauinsland 9 (Deutschland), hier vertreten durch den vorgenannten Herrn Manfred HELBACH auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, welche, nachdem sie durch den Erschienenen und den unterzeichnenden Notar „ne varietur“ unterschrieben wurde, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleibt.

Diese Komparenten ersuchen den instrumentierenden Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Die vorbenannten Komparenten errichten hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "ARAGON Service & Administration S.à r.l.".

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss der Geschäftsführer kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Gegenstand der Gesellschaft ist die Domizilierung von in- und ausländischen Gesellschaften sowie die Erbringung von Dienstleistungen im Bereich des Finanzsektors unter Ausschluss aller Aktivitäten die unter das Gesetz vom 13. Juli 2007 über die Regelung der Finanzmärkte fallen.

Die Gesellschaft ist berechtigt bewegliche und unbewegliche Güter zu erwerben, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Massnahmen zu treffen welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen oder ihm zu dienen geeignet erscheinen; in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften oder Firmen im In- und Ausland beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten sowie selbst Zweigniederlassungen errichten, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern kann, ausüben.

Art. 4. Die Gesellschaft hat eine unbegrenzte Dauer.

Art. 5. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) und ist eingeteilt in zweihundertfünfzig (250) Geschäftsanteile zu je fünfzig Euro (EUR 50,-).

Art. 7. Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

Art. 8. Zwischen den Gesellschaftern sind die Geschäftsanteile frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Art. 9. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen. Sie werden von den Gesellschaftern ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an Nichtgesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen. Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die, in der letzten Bilanz aufgeführten Werte halten.

Im Todesfalle eines Gesellschafters fallen dessen Gesellschaftsanteile an die bleibenden Gesellschafter und sind zum Buchwert an den Nachfolger auszuführen.

Art. 12. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibung und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- fünf Prozent (5,00%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen,
- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

Art. 14. Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Vorübergehende Bestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2009.

Zeichnung und Einzahlung

Die zweihundertfünfzig (250) Geschäftsanteile werden wie folgt gezeichnet:

1.- Herr Manfred HELBACH, vorbenannt, einhundertfünfzig Anteile	150 Anteile
2.- Frau Adalina ZENT geborene BROTZEL, vorbenannt, einhundert Anteile	<u>100 Anteile</u>
TOTAL: zweihundertfünfzig Anteile	250 Anteile

Die Gesellschaftsanteile wurden voll in barem Gelde eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausendfunfhundert Euro (EUR 12.500,-) zur Verfügung steht, so wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausendfunfhundert Euro (EUR 1.500,-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschliessend an die Gründung haben die Gesellschafter sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammgefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Zum alleinigen Geschäftsführer wird Herr Manfred HELBACH, vorbenannt, ernannt.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

- 2.- Der Sitz der Gesellschaft ist in L-2449 Luxemburg, 26, Boulevard Royal.

Der Notar hat den Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was der Komparent ausdrücklich anerkennt.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieser gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Manfred Heibach, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 19 juin 2009. LAC / 2009 / 24098. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Für gleichlautende Kopie, Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 6. Juli 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009090583/202/104.

(090108251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Miniato Trade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 63.402.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugements rendus en date du 2 juillet 2009, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, VI^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le Juge Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le ministère public en leurs conclusions, à déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation des sociétés suivantes:

- la société anonyme MINIATO TRADE S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

Ces mêmes jugements ont mis les frais à charge du Trésor.

Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Me Agathe SEKROUN

Référence de publication: 2009087696/17.

(090105273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Immeubles Place d'Armes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

R.C.S. Luxembourg B 52.403.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 2 janvier 2009

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents, à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Gilles Apel / Carla Machado / René Moris

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009088879/16.

(090106180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Generali Real Estate Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.362.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 30 juin 2009 que les personnes suivantes ont démissionné avec effet immédiat de leurs fonctions d'Administrateur de Catégorie A et C ou d'Administrateur-Délégué de la Société:

- Monsieur Cristiano Stampa, né le 25 octobre 1977 à Sondrio (Italie), ayant son adresse professionnelle au 134 Boulevard Haussmann F-75008 Paris (France), Administrateur de Catégorie C et Administrateur-Délégué.

- Monsieur Alban Liss, né le 25 juillet 1962 à Nancy (France), ayant son adresse professionnelle au 134 Boulevard Haussmann F-75008 Paris (France), Administrateur de Catégorie A.

Il résulte également de ladite Assemblée que les personnes suivantes ont été nommées Administrateur de Catégorie A et C avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2010:

- Monsieur Philippe Depoux, né le 27 octobre 1961 à Mexico, ayant son adresse professionnelle au 7 Boulevard Haussmann F-75309 Paris (France), Administrateur de Catégorie A.

- Monsieur Jean-Marc Pascard, né le 31 juillet 1961 à Château-Thierry (France), ayant son adresse professionnelle au 7 Boulevard Haussmann F-75309 Paris (France), Administrateur de Catégorie A.

Il résulte également de ladite Assemblée que les personnes suivantes que le mandat des personnes suivantes a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2010:

Madame Anne-Marie De Chalambert, née le 7 juin 1943 à Neuilly-sur-Seine (France), ayant son adresse professionnelle au 7 Boulevard Haussmann F-75009 Paris (France), Administrateur de Catégorie A.

Monsieur Christoph Schumacher, né le 8 novembre 1971 à Kleve (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 12 Bachstrasse D-53115 Bonn (Allemagne), Administrateur de Catégorie B.

Monsieur Giancarlo Scotti, né le 24 juin 1961 à Mexico City (Mexique), ayant son adresse professionnelle au 2 Via Meravigli à Milan (Italie), Administrateur de Catégorie C.

Monsieur Giovanni Paviera né le 19 juin 1959 à Torino (Italie), ayant son adresse professionnelle au 29 Via San Francesco de Paola I-10123 Turin (Italie), Administrateur de Catégorie C.

Monsieur Julio Vidal Arean, né le 26 septembre 1963 à Madrid (Espagne), ayant son adresse professionnelle au 7, 6° A, C/General Moscardo E-28020 Madrid (Espagne) Administrateur de Catégorie D.

- Monsieur Bernhard Berg, né le 12 juillet 1959 à Oberstadtfeld (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 36 An der Leimenkaut D-65207 Wiesbaden (Allemagne), Administrateur de Catégorie B.

- Monsieur Klaus Edelhauser Frics, né le 24 octobre 1954 à Kirchberg Lower (Autriche), ayant son adresse professionnelle au 14/2 Nussberggasse A-1190 Wien (Autriche), Administrateur de Catégorie D

- PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400 Route d'Esch L-1470 Luxembourg (Luxembourg, portant le numéro de RCS B 65477, réviseur d'entreprise.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Senningerberg, le 13 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009088805/46.

(090106622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Geovia Logistics S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 412.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 127.532.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 30 juin 2009

1. L'assemblée générale extraordinaire prend acte de la démission de Monsieur CHRISTIAN SCHWARTZ, demeurant actuellement 4 rue Albert 1er, L-1117 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur B de la Société avec effet au 30 juin 2009.

2. L'assemblée générale extraordinaire prend acte de la démission de Monsieur CLAUDE SCHWARTZ, demeurant actuellement F-93460, Gournay-sur Marne, France, 11 boulevard Maurice Guilbert, de ses fonctions d'administrateur B de la Société avec effet au 30 juin 2009.

3. L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur BERND JANIETZ, né le 26 juillet 1948 à Goslar, avocat, résidant 50 rue des Sept-Arpents, L-1139 Luxembourg, en qualité d'administrateur A de la Société avec effet au 30 juin 2009. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2008.

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE (administrateur A),

2. Monsieur Pii KETVEL (administrateur A),

3. Monsieur Bernd JANIETZ (administrateur A),

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2009088796/25.

(090106401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.